

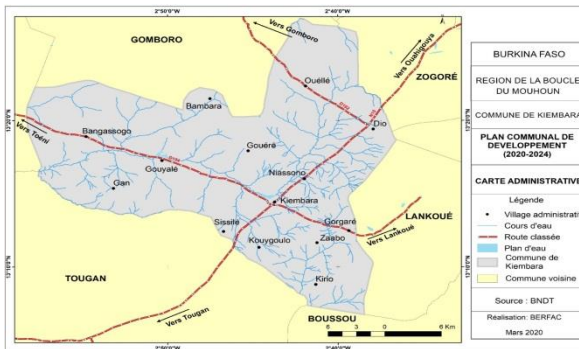


**BURKINA FASO
REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN
PROVINCE DU SOUROU
COMMUNE DE KIEMBARA**



**PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE
KIEMBARA - 2020-2024**

RAPPORT DIAGNOSTIC PROVISoire



**Réalisé par la commune rurale de Kiembara
Avec**

L'appui financier du PNUD/PAPCiDDeL



L'appui technique du Bureau d'Études, de Réalisations, de Formations et d'Appui-Conseil



JUIN 2020

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	III
LISTE DES FIGURES	IV
LISTES DES CARTES	IV
SIGLES ET ABREVIATIONS	V
INTRODUCTION	1
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	1
OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS.....	1
DEMARCHE METHODOLOGIQUE	2
1. Phase préparatoire	3
2. Phase de démarrage	3
3. Phase de diagnostic	4
DIFFICULTES RENCONTREES.....	5
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA COMMUNE	6
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE	6
1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE	8
CHAPITRE II. LE DIAGNOSTIC THEMATIQUE ET SECTORIEL	9
2.1. MILIEU PHYSIQUE	9
2.1.1. Relief.....	9
2.1.2. Climat et pluviométrie	9
2.1.3. Formations végétales	10
2.1.4. Sols.....	13
2.1.5. Faune	15
2.1.6. Réseaux hydrographiques	16
2.2. MILIEU HUMAIN	17
2.2.1. Effectif de la population de la commune de Kiembara.....	17
2.2.2. Evolution de la population de la commune de Kiembara.....	17
2.2.3. Répartition spatiale de la population de la commune de Kiembara	18
2.3. ACTIVITES SOCIOECONOMIQUES	20
2.3.1. AGRICULTURE	20
2.3.1.1. Systèmes de production	20
2.3.1.2. Productions agricoles.....	20
2.3.2. ELEVAGE	22
2.3.3. EXPLOITATION DES RESSOURCES FORESTIERES.....	25
2.3.3.1. Production et consommation du bois et du charbon de bois	25
2.3.3.2. Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL).....	26

2.3.4.	COMMERCE.....	27
2.4.	SECTEURS SOCIAUX	28
2.4.1.	EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES	28
2.4.1.1.	<i>Situation du préscolaire</i>	28
2.4.1.2.	<i>Situation au primaire</i>	28
2.4.1.2.1.	Effectifs des élèves au primaire	31
2.4.1.2.2.	Effectifs des enseignants au primaire	31
2.4.1.2.3.	Evolution des « principaux indicateurs ».....	32
2.4.1.3.	<i>Situation au post primaire et au secondaire</i>	33
2.4.1.3.1.	<i>Effectifs des élèves du post primaire et du secondaire selon le sexe dans la commune</i>	33
2.4.1.3.2.	<i>Situation des résultats au BEPC et au BAC de 2015 - 2019</i>	34
2.4.1.3.3.	<i>Personnel enseignant au post primaire et au secondaire</i>	34
2.4.1.4.	<i>Education non formelle</i>	35
2.4.1.5.	<i>Formation professionnelle et emploi</i>	35
2.4.2.	DYNAMIQUES SANITAIRES	36
2.4.2.1.	<i>Infrastructures sanitaires</i>	36
2.4.2.2.	<i>Principales pathologies</i>	38
2.4.2.3.	<i>IST et VIH/SIDA</i>	38
2.4.3.	INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES ET D'ASSAINISSEMENT.....	39
2.4.3.1.	<i>Eau potable</i>	39
2.4.3.2.	<i>Assainissement</i>	41
2.4.4.	ANALYSE DU PARTENARIAT	41
2.5.	ANALYSE DES THEMES EMERGENTS	43
2.5.1.	CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	43
2.5.2.	GENRE	44
2.5.3.	QUESTION SECURITAIRE (POLICE, GENDARMERIE).....	45
2.6.	GOUVERNANCE LOCALE.....	46
	CHAPITRE III : SYNTHESE DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC	48
	CONCLUSION.....	59
	BIBLIOGRAPHIE.....	60

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Unités d'occupation des terres de la commune	11
Tableau 2: Actions entreprises pour améliorer la situation environnementale et stratégies	13
Tableau 3: Sols dans la commune	14
Tableau 4 : Revenu financier des chasseurs	16
Tableau 5 : Répartition de la population résidente selon le sexe et les grands groupes d'âge en 200.....	17
Tableau 6 : Évolution de la population de la commune entre 2006 et 2024	18
Tableau 7 : Répartition spatiale de la population de Kiembara	18
Tableau 8 : Estimation de la production agricole campagne 2018-2019 et 2019-2020	20
Tableau 9 : Estimation de la consommation, campagne de 2018-2020	20
Tableau 10 : Estimation de la commercialisation, campagne de 2018-2020	21
Tableau 11 : Estimation de la production maraichère campagne 2018-2019 et 2019-2020	21
Tableau 12 : Évolution de l'effectif du cheptel de la commune de Kiembara.....	23
Tableau 13 : Fréquence de la consommation des animaux dans la commune de Kiembara ...	23
Tableau 14 : Commercialisation des animaux dans la commune de Kiembara.....	24
Tableau 15 : Production et consommation du bois et du charbon dans la commune	25
Tableau 16 : Production et consommation des PFNL dans la commune de Kiembara	26
Tableau 17 : Situation des infrastructures économiques de la commune de Kiembara.....	27
Tableau 18 : Situation des infrastructures éducatives et leur état dans la commune de Kiembara	29
Tableau 19 : Localisation des écoles sous paillettes de la commune.....	30
Tableau 20 : Évolution des effectifs des élèves du primaire au cours des cinq (05) dernières années	31
Tableau 21 : Effectifs des Enseignants au cours des cinq dernières années	31
Tableau 22 : Aperçu des résultats au CEP des 5 dernières années scolaires.....	32
Tableau 23 : Localisation des établissements post-primaires et secondaires.....	33
Tableau 24 : Évolution des effectifs des élèves du post-primaire et secondaire au cours des 5 dernières années	33
Tableau 25 : Situation des résultats au BEPC et au BAC de 2015 à 2019.....	34
Tableau 26 : Évolution de l'effectif des enseignants du post primaire et du secondaire	34
Tableau 27 : Situation des infrastructures sanitaires	37
Tableau 28 : Situation des infrastructures hydrauliques	40
Tableau 29 : Les services techniques intervenant dans la commune	42
Tableau 30 : Principaux faits de sécurité publique.....	45
Tableau 31 : Synthèse des résultats du diagnostic communal.....	49

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Répartition des hauteurs et nombre de jours de pluie des cinq dernières années 10

LISTES DES CARTES

Carte 1: Localisation de la commune de Kiembara	7
Carte 2: Carte administrative de la commune de Kiembara.....	8
Carte 3: Occupation des terres de la commune	12
Carte 4: Sols de la commune.....	15
Carte 5: Répartition spatiale de la population de la commune.....	19

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADP	: Assemblée des Députés du Peuple
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
BEPC	: Brevet d'Étude du Premier Cycle
BERFAC	: Bureau d'Études, de Réalisations, de Formations et d'Appuis Conseils
CEB	: Circonscription d'Enseignement de Base
CEG	: Collège d'Enseignement Général
CEPE	: Certificat d'Étude Primaire Élémentaire
CES/DRS	: Conservation des Eaux et Sols/Défense et Restauration des Sols
CFA	: Communauté Financière Africaine
CGCT	: Code Général des Collectivités Territoriales
CM	: Cours Moyen
CMA	: Centre Médical avec Antenne chirurgicale
CPAF	: Centre Permanent d'Alphabétisation et de Formation
CSC	: Conseil Supérieur de la Communication
CSI	: Contribution du Secteur Informel
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVD	: Conseil Villageois de Développement
DPAHRH	: Direction Provinciale de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DPASSN	: Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
DPEBA	: Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DPRA	: Direction Provinciale des Ressources Animales
DSF/BF	: Développement Sans Frontière / Burkina Faso
FAARF	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FFOM	: Forces Faiblesses Opportunités Menaces
GPC-ODD	: Grille de Priorisation des cibles ODD
GPS	Global Positioning System
IGB	: Institut Géographique du Burkina
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
OCADES	: Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OIF	: Organisation Internationale de la Francophonie
OP	: Organisation Paysanne
OPE	: Organisation Paysanne d'Élevage
PADL	: Programme d'Appui au Développement Local
PADSEA 2	: Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement
PAI	: Plan Annuel d'Investissement
PAPCiDDeI	: Projet d'Appui à la Participation Citoyenne à la Décentralisation et au Développement Local
PCD	: Plan Communal de Développement
PDDEB	: Plan Décennal de Développement de l'Enseignement de Base
PGD	: Puits à Grand Diamètre
PLD	: Plan Local de Développement
PNGT2	Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPCB	: Péri Pneumonie Contagieuse Bovine

RAF	:	Réorganisation Agraire et Foncière
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RNB	:	Radio diffusion Nationale du Burkina
SPAI	:	Sous-Produit Agro industriel
TBS	:	Taux Brut de Scolarisation
TGFG	:	Taux Global de Fécondité Général
UNICEF	:	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
VIH/SIDA	:	Virus d'Immunodéficience Humaine / Syndrome d'Immunodéficience Acquis
ZAT	:	Zone d'Appui Technique
ZATE	:	Zone d'Appui Technique en Élevage

INTRODUCTION

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burkina Faso s'est engagé depuis avril 2006 dans un processus de communalisation intégrale du territoire à travers l'élection de conseillers municipaux dans les 351 communes que compte le pays.

Dans ce contexte, une planification du développement communal est perçue comme une volonté des élus locaux de s'approprier le pouvoir d'initiatives et de décision concernant le développement de leur commune, d'exercer leurs responsabilités dans les domaines y afférents : choix des priorités à financer, gestion et contrôle des actions de développement (infrastructures, activités économiques, ressources naturelles), négociation avec les projets et programmes sur le terrain pour la mise en œuvre des actions de développement.

Suivant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il revient aux communes et aux régions-collectivités territoriales, la compétence de l'élaboration et de l'exécution de leurs politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'État. La réussite de la formulation et la mise en œuvre de ces instruments exigent la mise à contribution de l'ensemble des acteurs des collectivités territoriales dans un esprit de synergie d'actions et de complémentarité.

Le Projet d'Appui à la Participation Citoyenne, à la Décentralisation et au Développement Local (PAPCiDDeL) initié par le Gouvernement Burkinabé en collaboration avec le Grand-Duché de Luxembourg et le PNUD se fixe pour principal objectif d'accompagner des collectivités territoriales à améliorer leur performance, en matière de réduction de la pauvreté à la base, en vue de l'atteinte des effets attendus du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) et des orientations des référentiels de la décentralisation. C'est dans ce contexte qu'il a retenu d'accompagner les conseils municipaux de sa zone d'intervention à l'élaboration de Plans Communaux de Développement (PCD).

C'est ainsi que la commune de Kiembara dont le plan communal de développement (2015-2019) est échu, bénéficie d'un appui à l'élaboration de son PCD 2020 - 2024. Cette élaboration intervient dans un contexte marqué par la dernière année de mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES, 2016-2020), qui est le référentiel national, des référentiels du cycle III de la décentralisation et de l'adoption d'un manuel complémentaire aux guides méthodologiques de planification locale depuis en janvier 2020. Aussi, l'élaboration du PCD de Kiembara intervient dans un contexte sécuritaire difficile marqué par des attaques terroristes qui se sont traduites par le retrait momentané de certains Services Techniques Déconcentrés (STD) et la fermeture d'établissements scolaires. C'est dans ce contexte que le Cabinet BERFAC a été recruté pour accompagner le Conseil municipal de Kiembara dans ce processus d'élaboration de son PCD pour la période 2020 – 2024.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

L'objectif principal de la mission est d'élaborer le nouveau Plan Communal de Développement (PCD) de la commune de Kiembara orienté vers les effets attendus des

référentiels nationaux de développement et prenant en compte les préoccupations réelles des populations (ODD).

Les objectifs spécifiques poursuivis par l'élaboration du PCD sont entre autres :

- faire le bilan en termes d'acquis et d'insuffisances tant sur le plan méthodologique d'élaboration que sur le plan de mise en œuvre de son plan communal de développement échu et en tirer les leçons apprises ;
- soutenir techniquement le Conseil Municipal de Kiembara à élaborer un rapport diagnostic participatif avec les membres de la commission ad'hoc.
- ajuster, de manière consensuelle, la vision de développement de la commune si besoin est, en vue de définir des objectifs pertinents pour les cinq (05) prochaines années ;
- déterminer et quantifier, de manière réaliste, les résultats à atteindre, les actions à mener ainsi que les ressources nécessaires pour l'atteinte des résultats ciblés.

Au terme du processus d'élaboration du PCD, les résultats attendus de la mission sont :

- un rapport de diagnostic de la commune est disponible ;
- un Plan Communal de Développement est élaboré selon le manuel complémentaire aux guides méthodologiques de planification locale ;

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Le processus d'actualisation du PCD s'est essentiellement basé sur la concertation et la communication avec la commission ad hoc, le conseil municipal et les populations. La méthodologie globale déclinée dans le manuel complémentaire complémentaire aux guides méthodologiques de planification locale s'articule autour de six (06) phases qui sont :

- la phase préparatoire ;
- la phase de démarrage ;
- la phase de diagnostic ;
- la phase de planification et de rédaction du plan ;
- la phase d'adoption et d'approbation du plan ;
- la phase de mise en œuvre et de suivi évaluation du plan.

L'approche méthodologique adoptée pour la réalisation du diagnostic est organisée autour de trois (03) phases :

1. Phase préparatoire

Elle a comporté deux (02) étapes, à savoir la structuration du milieu et la réunion de cadrage.

- **Structuration du milieu**

La commune de Kiembara compte quatorze (14) villages administratifs.

Au regard du fait que le nombre de villages n'excède pas quinze (15) et conformément aux dispositions du manuel complémentaire aux guides méthodologiques de planification locale, l'équipe de BERFAC n'a pas constitué de grappes de villages. Elle a donc choisi d'interagir dans l'ensemble des villages administratifs de la commune.

- **Réunion de cadrage**

L'étape clé de cette phase est la rencontre de cadrage qui s'est tenue dans la salle de réunion du PAPCiDDeL le 22 janvier 2020 et qui a été présidée par le Coordonnateur dudit projet. Les participants étaient composés de cadres de la structure ainsi que les consultants du BERFAC. Cette rencontre a permis d'atteindre les objectifs ci-dessous :

- harmoniser les compréhensions des experts et du commanditaire sur les détails des attentes par rapport à la prestation ;
- fournir aux consultants les informations nécessaires à la mission, portant notamment, entre autres, sur les principaux groupes d'acteurs cibles, les conseils à prendre en compte, etc. ;
- amender et valider la méthodologie proposée ;
- préciser les modalités de suivi de la mission par le commanditaire ;
- apprécier et valider le chronogramme détaillé de la mission ;
- remettre aux experts la documentation à la disposition du commanditaire ;
- aborder toutes autres questions jugées importantes par le commanditaire ou l'équipe de consultants.

2. Phase de démarrage

Cette phase a été organisée autour de deux (02) étapes :

- **Tenue de l'atelier de lancement officiel du processus d'élaboration du Plan Local de Développement (PLD)**

Cet atelier qui s'est tenu le mercredi 12 février 2020 dans la salle de réunion de la mairie de Kiembara a été présidé par le premier adjoint au Maire de ladite commune. Il a connu la participation des membres du Conseil municipal, des STD, de l'administration communale, du secteur privé, des projets et ONG intervenant dans la commune, des autorités coutumières et religieuses, etc.

- **Renforcement des capacités des équipes de planification**

Cette étape s'est effectuée autour de deux points à savoir la formation des membres de la commission ad'hoc et celle des animateurs.

La première activité qui a démarré à l'issue de l'atelier de lancement a consisté à former les membres de la commission ad hoc sur la méthodologie d'élaboration des PLD, les techniques et démarches de prise en compte des thèmes émergents, les outils d'approches participatives et les principes de la GAR. La seconde activité a été consacrée à la formation des animateurs. Les modules dispensés étaient identiques à ceux de la formation dispensée aux membres de la commission ad'hoc.

3. Phase de diagnostic

Le diagnostic est fait en deux principales étapes à savoir une étape de collecte de données dans les différents villages de la commune et des collectes de données auprès de la mairie, des services déconcentrés de l'État basés à Kiembara, et des associations /ONG puis au niveau provincial et régional les collectes de données ont été réalisées par des animateurs recrutés sous la supervision des experts clés. Cette activité consistait essentiellement à recenser et à analyser les contraintes prioritaires et les solutions proposées pour endiguer ces contraintes, par village de la commune.

3.1. Collecte de données à travers les villages

La première étape de collecte des données a été réalisée par des Volontaires des Nations-Unies Communautaires (VNUC) en fin d'année 2019. Cette étape qui a été organisée par la Mairie a permis de collecter l'essentiel des données par village nécessaires au diagnostic. Ensuite, une seconde phase de collecte a été conduite par une équipe de six (06) animateurs sous la supervision des experts. Pour ce travail, il s'agissait surtout d'identifier et d'analyser les principales préoccupations de la population et de proposer les solutions. Pour ce faire, les équipes de BERFAC, avec l'appui des conseillers municipaux et CVD, ont organisé des échanges directs avec les populations des quatorze (14) villages de la commune en vue d'identifier et d'analyser les contraintes liées au développement et de proposer des esquisses de solutions permettant de lever ces contraintes.

3.2. Collecte de données au niveau des Services Techniques Déconcentrés (STD)

Cette étape a consisté principalement à collecter les données primaires auprès des membres de la commission ad'hoc, mais aussi de recueillir leurs avis, leurs suggestions ou leurs attentes par rapport à ce processus. L'équipe du Cabinet BERFAC a également pu prendre contact avec la Direction Régionale de l'Économie et de la Planification de la Boucle du Mouhoun (DREP-BHM). Cette visite avait pour objectif d'informer la DREP sur le processus qui est en train d'être conduit par BERFAC dans la région, mais également de recueillir ses attentes par rapport à la mission. Elle a également été l'occasion pour la DREP de mettre à la disposition de l'équipe de BERFAC, la documentation pertinente relative à la mission.

C'est sur la base des données collectées pendant ces deux (02) étapes que nous proposons dans un premier temps un rapport provisoire de diagnostic qui sera la base pour entreprendre la planification des actions et l'élaboration du plan de développement communal 2020-2024.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La principale difficulté rencontrée au cours de cette phase de diagnostic est liée au contexte sécuritaire très volatile au niveau de la commune de Kiembara. Ainsi, sous le conseil éclairé des premiers responsables de la commune, les animateurs du Bureau BERFAC n'ont pas pu parcourir quatre (04) villages (Bangassogo, Bambara, Gan, et Ouélé) de la commune pour organiser les séances d'échanges avec les populations desdits villages. Néanmoins, les CVD et les conseillers municipaux de ces villages y ont assuré la collecte et la remontée des données du diagnostic.

CHAPITRE I : PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

1.1.SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Kiamba est une commune rurale du Burkina Faso située dans la province du Sourou et dans la région de la Boucle du Mouhoun. Elle est située au Nord-est de la province du Sourou entre 13° 14' 23" NORD, 2° 43' 38" OUEST (GUINKO ET FONTES, 1995). Elle s'étend sur une superficie de 735,39 km² (BDOT ; 2012).

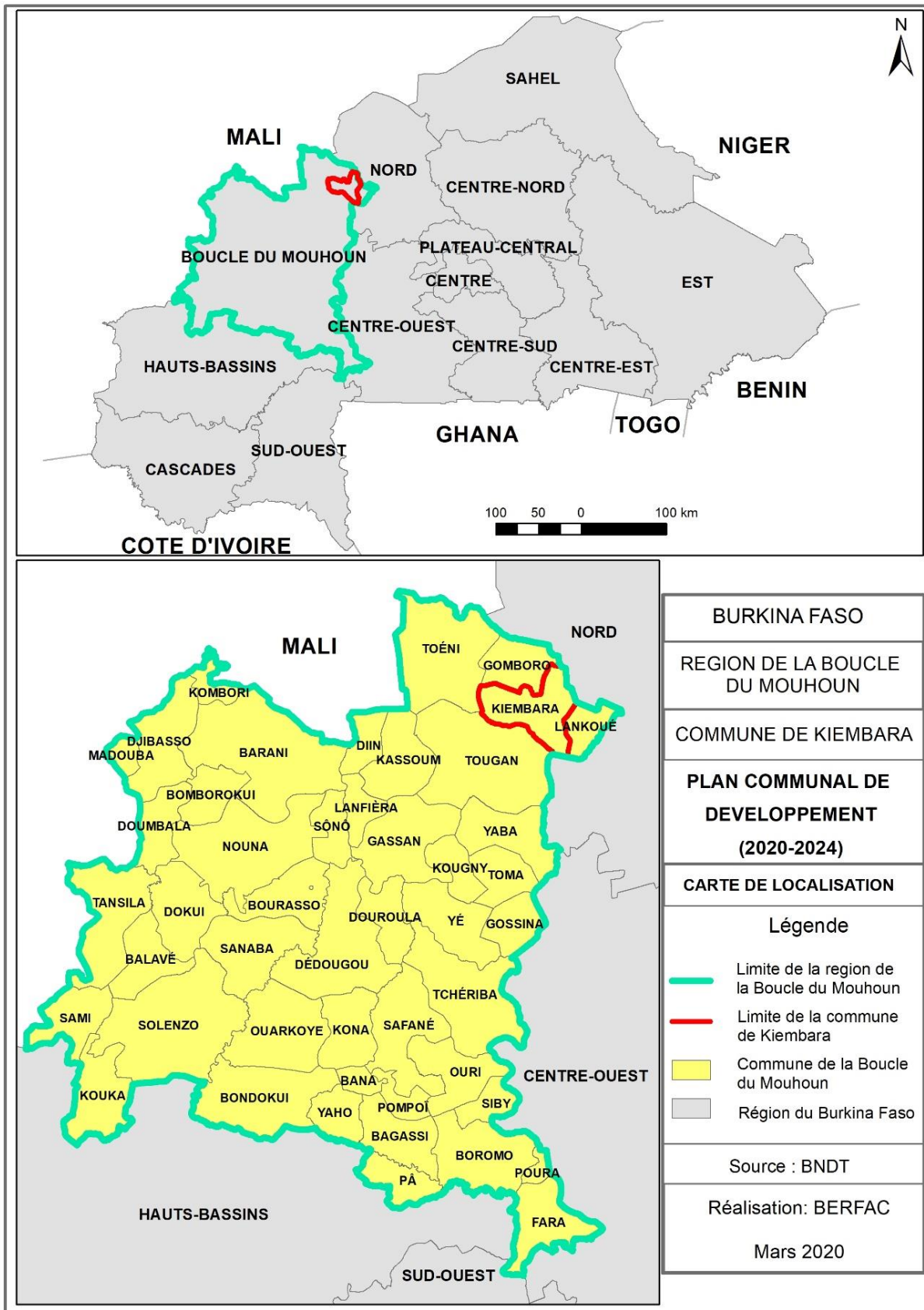
Le chef lieu de la commune(Kiembara) est situé à 45 km du chef-lieu de la province du Sourou(Tougan) et 135 km de la ville de Dédougou, chef-lieu de la région de la Boucle du Mouhoun. Elle est traversée par la route nationale (RN 10) reliant la ville de Ouahigouya à Dédougou en passant par Tougan. L'état de dégradation de cette route rend l'accessibilité de la commune difficile en toute saison.

Elle est limitée :

- à l'Est par la commune rurale de Lankoué ;
- à l'Ouest par la commune rurale de Toéni ;
- au Nord par la commune rurale de Gomboro ;
- au Nord-Est par la commune rurale de Zogoré (dans la province de Yatenga) ;
- au Sud par la commune urbaine de Tougan ;
- au Sud-est par la commune rurale de Boussou dans la province du Zondoma.

La carte ci-dessous présente la situation géographique de la commune.

Carte 1: Localisation de la commune de Kiembara



1.2.SITUATION ADMINISTRATIVE

Avec l'adoption de la loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, le département de Kiembara, tout comme les autres départements du Burkina Faso, a été érigé en commune rurale. Elle compte 14 villages reliés entre eux par des pistes rurales difficilement accessibles en toute saison.

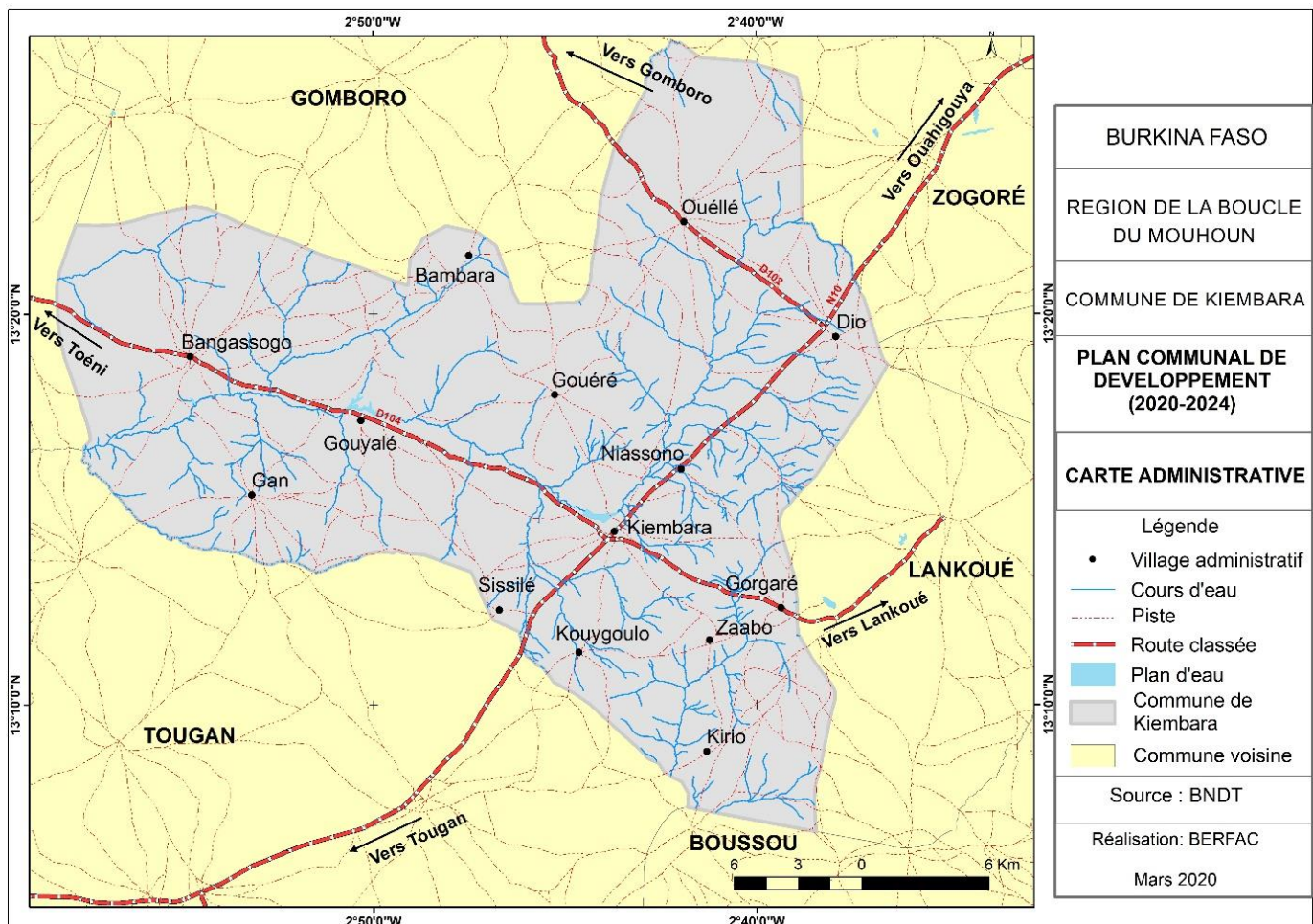
Le conseil municipal de Kiembara, issu des élections d'avril 2016, compte vingt-huit (28) conseillers municipaux, dont six (06) femmes soit 21,43 % des conseillers.

Au sein du Conseil Municipal, il existe (4) commissions permanentes :

- la commission chargée des affaires générales, sociales et culturelles ;
- la commission affaires économiques et financières ;
- la commission aménagement et gestion foncière ;
- la commission environnement et développement local.

La carte ci-contre présente la situation administrative de la commune.

Carte 2: Carte administrative de la commune de Kiembara



CHAPITRE II. LE DIAGNOSTIC THÉMATIQUE ET SECTORIEL

2.1. MILIEU PHYSIQUE

2.1.1. Relief

Le relief de la commune de Kiembara est assez plat dans l'ensemble et est caractérisé par deux grands ensembles : une partie basse qui occupe la moitié Ouest et où les altitudes varient entre 280 m et 300 m d'altitude et une partie haute à l'Est de la commune, avec des altitudes qui varient entre 300 et 360 m d'altitude. Les pentes sont dans l'ensemble faibles, ce qui réduit les effets de l'érosion hydrique. Ce relief est favorable aux activités agricoles et aux différentes constructions.

2.1.2. Climat et pluviométrie

Le climat de la commune de Kiembara est de type nord soudanien caractérisé par :

- une saison sèche d'une durée de 07 à 08 mois qui s'étale d'octobre à mai ;
- une saison pluvieuse de juin à septembre. (PCD Kiembara ;2015-2019)

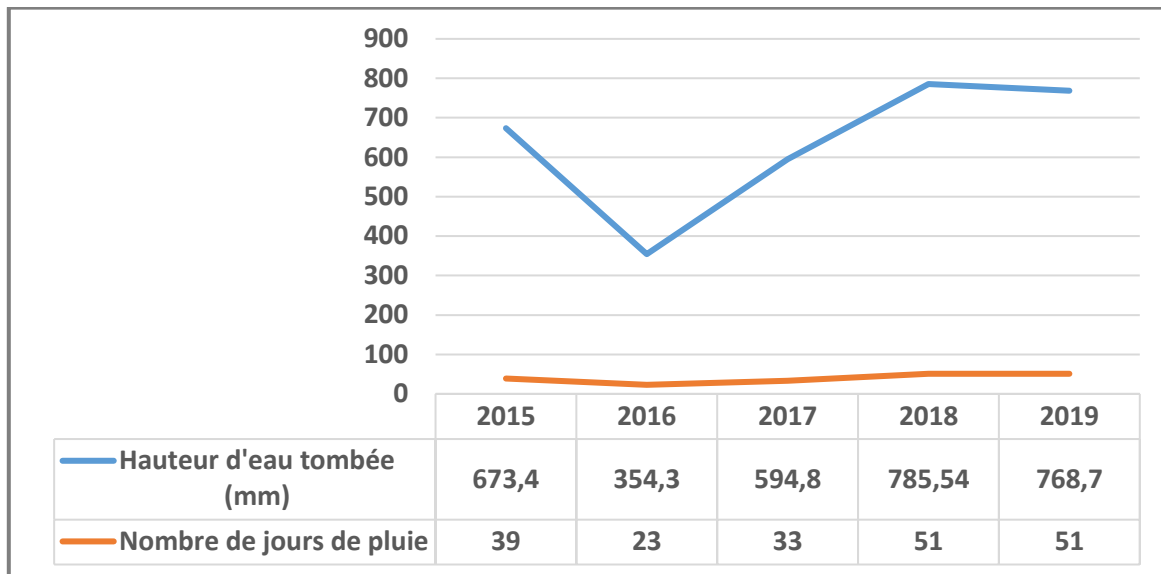
Au cours de l'année, deux types de vents sont enregistrés sur l'ensemble du territoire communal à l'instar de la province du Sourou. Ce sont principalement :

- l'harmattan, un vent sec qui souffle des hautes pressions subtropicales vers les basses pressions tropicales suivant la direction Nord-est, Sud-ouest ;
- la mousson, un vent humide qui souffle du Sud-Ouest vers le Nord-Est apportant ainsi la saison pluvieuse.

Contrairement à d'autres communes de la province, Kiembara est moins arrosée. Cette situation joue sur la productivité économique de la commune.

Les hauteurs d'eau enregistrées au cours des cinq (05) dernières années varient de 354,3 à 768,7 mm avec une moyenne de 635,4 mm, répartie sur 39,4 jours en moyenne comme l'indique la figure ci-dessous.

Figure 1: Répartition des hauteurs et nombre de jours de pluie des cinq dernières années



Source : ZAT/Commune de KIEMBARA, Février 2020

De l'analyse de la figure, il ressort que les précipitations varient entre 354,3 mm et 785,54 mm.

L'année la plus pluvieuse au cours des cinq dernières années est 2018 avec une hauteur de pluie de 785,54 mm et 51 jours de pluies. Par contre l'année la moins pluvieuse au cours de la même période est 2016 avec 354,3 mm de hauteur d'eau et 23 jours de pluies. Les moyennes annuelles pluviométriques et du nombre de jours de pluie s'élèvent respectivement à 635, 3 mm d'eau en 39 jours. Les fluctuations des précipitations et du nombre de jour de pluie créent des perturbations en ce qui concerne la maîtrise du calendrier culturel des populations rurales, toute chose pouvant influencer négativement la production agro-sylvo-pastorale dans la commune. Aussi, les faibles quantités de pluies enregistrées de temps à autre (2016 et 2017) ne permettent t-il pas aux populations de conduire à bon terme leurs activités agricoles.

Afin de minimiser les effets de ces variations pluviométriques, des mesures de CES/DRS (zai, demi-lunes, cordons pierreux ; amendement, etc.) et d'utilisation de semences à cycle court doivent être vulgarisées dans la commune avec l'appui des partenaires techniques et financiers, institutionnels pour inverser les tendances.

2.1.3. Formations végétales

On rencontre six types de formations végétales sur toute l'étendue du territoire communal. Ce sont par ordre d'importance :

- la végétation des zones cultivées et des territoires agro-forestiers qui occupent 59,07% de la superficie totale de la commune.
- la steppe arbustive et herbeuse qui occupe 32,55 % ;
- la savane arbustive et herbeuse qui occupe 7,97 %.
- le verger qui occupe 0,11 %
- la steppe arborée qui occupe 0,09 %

- la savane arborée qui occupe 0,003 %

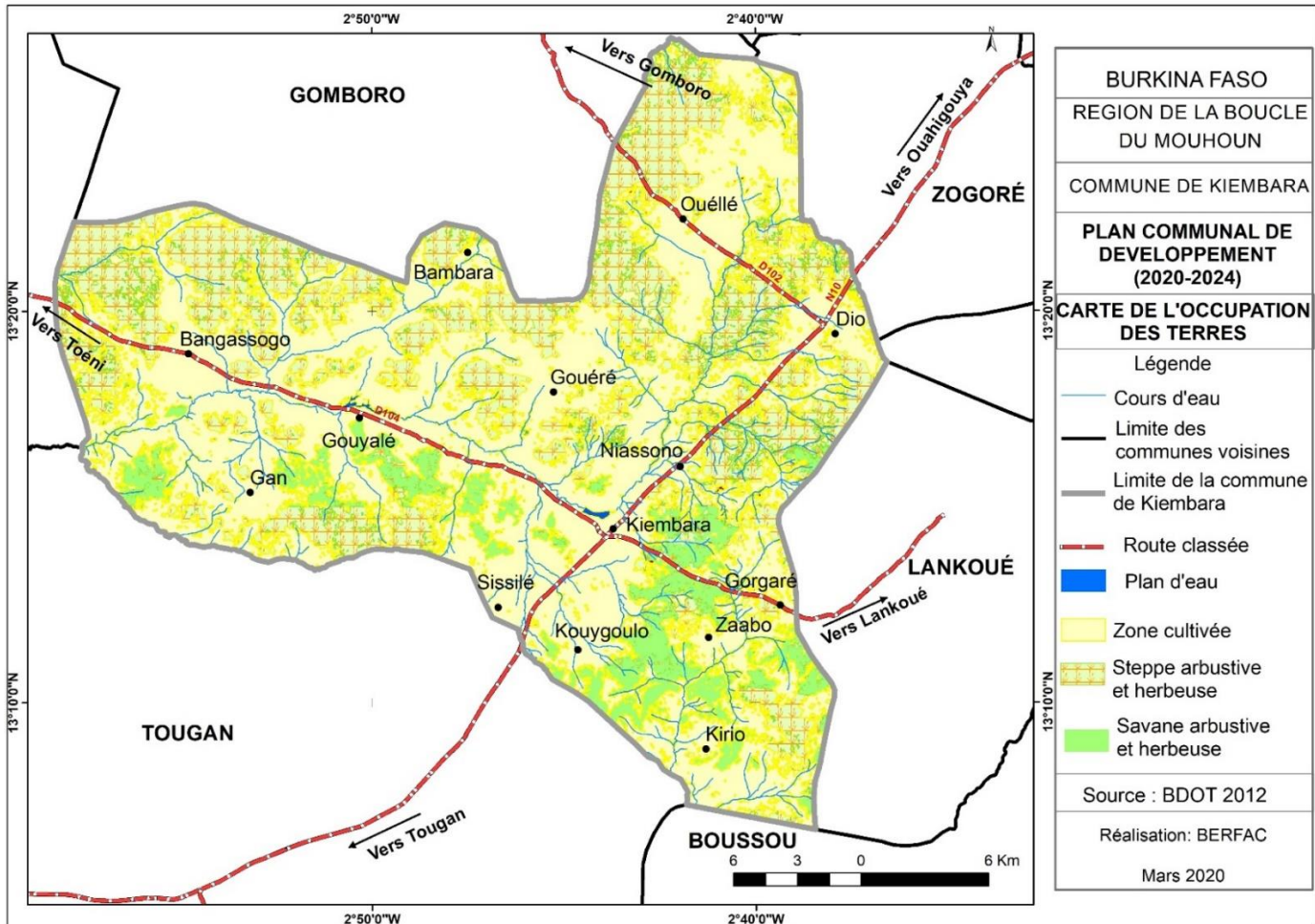
En plus de ces formations végétales, il existe d'autres types d'occupation constitués de sol nu (0,08 %), et de surface en eau (0,13 %). Le tableau et la carte suivante présentent les statistiques des différentes unités d'occupation et la répartition spatiale.

Tableau 1: Unités d'occupation des terres de la commune

Unité	Superficie en ha	Pourcentage
Culture pluviale et territoire agroforestier	43436	59,07
Savane arborée	2	0,003
Savane arbustive et herbeuse	5862	7,97
Sol nu	59	0,08
Steppe arborée	65	0,09
Steppe arbustive et herbeuse	23934	32,55
Surface en eau	97	0,13
Verger	84	0,11
Total	73539	100

Source : Base de Données d'Occupation des Terres (BDOT), 2012

Carte 3: Occupation des terres de la commune



Les formations naturelles (savane arbustive, herbeuse et steppe arbustive, herbeuse) sont assez importantes dans la commune (40,52 %) ce qui est une grande richesse en termes de séquestration du carbone. Malheureusement, ces espaces sont de plus en plus soumis aux fortes pressions démographiques (extension des surfaces cultivables, coupe abusive du bois, etc.), et aux conditions climatiques qui contribuent d’année en année à sa destruction.

Face à cette préoccupation, des mesures ont été prises par la commune de Kiembara, avec l’appui du service départemental de l’environnement, de l’économie verte et du changement climatique en vue de renforcer et préserver le couvert végétal. Il s’agit d’une part, des actions de reboisement de 14,30 ha (Sissilé, Dio, Gouyalé, Kiembara, Zao et Ouélé), et d’autre part de délimitation ou de création de forêts dans la commune de Kiembara comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2: Actions entreprises pour améliorer la situation environnementale et stratégies

Localité /Village	Type de réalisation (forêt villageoise ou inter-villageoise)	Superficie (Ha)	Dimension territoriale (communale ou inter-communale)
Sissilé	Aire protégée	10	Communale
Kiembara	Bosquet	20	Communale
Kiembara	Forêt communale	2	Communale
Gouyalé	Bosquet	20	Communale
Total		52	

Source : SDEEVCC/ Kiembara, février2020.

Ces actions qui sont parfaitement en cohérence avec le programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD 15, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification) doivent se renforcer.

La flore est assez diversifiée et est principalement constituée d'espèces végétales comme : *Acacia macrostachya* (Zamènè), *Balanites aegyptiaca* (Olive d'Afrique), *Parkia-biglobosa* (Néré), *Vitellaria paradoxa* (Karité), *Adansonia digitata* (Baobab), *Lannea microcarpa* (raisinier), *Tamarindus indica* (tamarinier), *Sclerocarya birrea* (prunier), *Guiera Senegalensis*, *Acacia Laeta*, *Acacia senegal*, *Khaya senegalensis*, etc.

Les espèces dont les noms courants sont indiqués constituent des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) très prisés et protégées par les populations.

2.1.4. Sols

Selon les données du Bureau National des sols (BUNASOLS), nous distinguons quatre principaux types de sols. Ce sont :

- **les sols peu évolués** : sont des sols jeunes qui se distinguent par une faible altération des minéraux et une faible teneur en matière organique laquelle se superpose généralement au substrat minéral. On les retrouve partout sur le territoire communal.
- **les sols ferrallitiques** (sous classes ferrugineux tropicaux) sont de bons sols agricoles aptes à la culture de céréales, du coton et de l'arachide à la condition qu'ils soient protégés de l'érosion. On les retrouve majoritairement le long des cours. Ce sont des sols vulnérables, d'autant plus qu'ils sont soumis à un climat rude : pluies orageuses violentes et très forte sécheresse prolongée.
- **les sols minéraux bruts** constituent des poches réparties sur le territoire communal. Ces sols sont peu profonds et faiblement aptes à la culture de céréales.
- **les vertisols et para-vertisols** sont faiblement représentés sur le territoire communal. On les retrouve dans la zone de Dio. Leur valeur agronomique est acceptable.

Les statistiques relatives aux sols de la commune ainsi que leur répartition spatiale se trouvent dans le tableau et la carte ci-dessous :

Tableau 3: Répartition des types de sol dans la commune

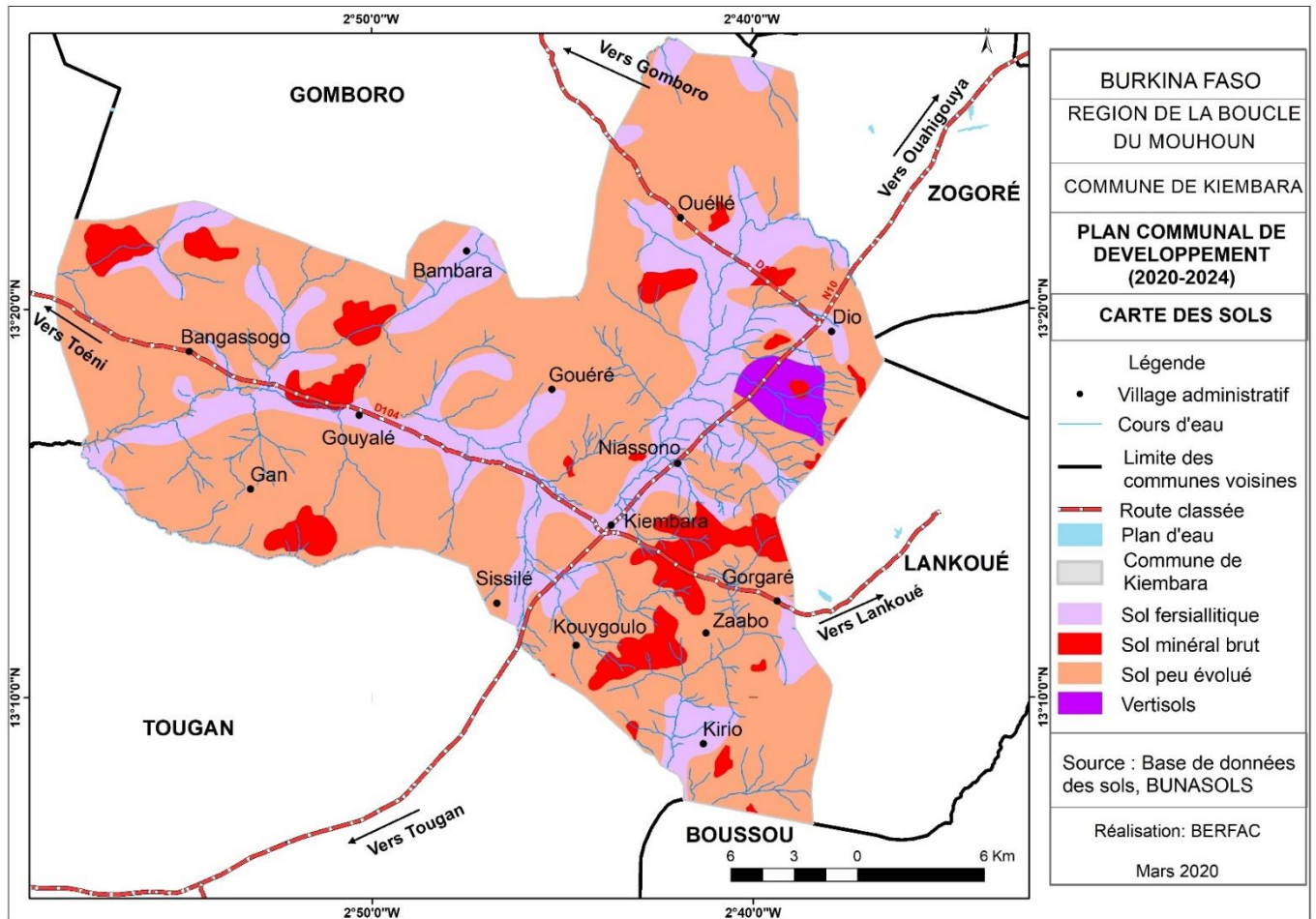
Classe	Superficie en Km²	Pourcentage
Sols fersiallitiques (sous classe ferrugineux tropicaux)	165,06	22
Sols minéraux bruts	53,43	7
Sols peu évolué	505,70	69
Vertisols et para vertisols	11,20	2
Total	735,39	100

Source : Base de Données du BUNASOLS 2012

Les sols exploités pour la production agricole connaissent un état de dégradation continue lié principalement aux effets néfastes du changement climatique, aux mauvaises pratiques agricoles et à la forte pression démographique.

Afin de faire face à l'état d'appauvrissement des sols agricoles, des mesures de CES / DRS ainsi que des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités techniques des producteurs agricoles sont indispensables et doivent être renforcées par la commune avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers.

Carte 4: Sols de la commune



2.1.5. Faune

Les ressources fauniques rencontrées dans la commune sont assez diversifiées et variées malgré les effets du braconnage. Elles sont constituées de :

- petits mammifères (lièvres, singes, chats sauvages, chacals, crocodiles, hérisson) ;
- faunes aviaires assez variées (tourterelles, vautours, pintades sauvages, perdrix, etc.) ;
- reptiles : cobra noir, cobra rouge, boa, python.

Cette ressource faunique est exploitée par un groupe de six(6) chasseurs reconnus au niveau de la commune. Le service départemental de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique estime le revenu engrangé par ce groupe de chasseurs à plus de 500 000 FCFA par an. Le tableau dessous nous donne quelques détails.

Tableau 4 : Revenu financier des chasseurs

Espèce faunique	Nombre chassé/an	Revenu financier	Observations
Petits mammifères	300	300 000	Les lièvres sont les plus chassés
Faune aviaire	600	200 000	Les plus chassés sont les pintades sauvages et les perdrix

Source : SDEEVCC, Kiembara 2020

L'exploitation des ressources fauniques est conditionnée par l'acquisition de permis de chasse qui constitue une recette fiscale pour la commune estimée à soixante mille (60 000) FCFA par an en raison de dix mille (10 000) FCFA par permis et par chasseur.

En dépit de l'importance économique des ressources fauniques, la niche écologique de ces espèces se réduit d'année en année non seulement à cause de la pression démographique, l'extension des exploitations agricoles, les feux de brousse, le braconnage, mais aussi et surtout la pauvreté des ménages.

Au regard de cette situation, des actions sont entreprises pour la préservation et le développement de la faune. Il s'agit principalement de :

- sensibiliser les acteurs au respect des normes en matière de chasse ;
- lutter contre les feux de brousse, la coupe abusive du bois par la création des comités de gestion des ressources forestières et fauniques.

2.1.6. Réseaux hydrographiques

Le réseau hydrographique de la commune de Kiembara relève du bassin versant de Sourou qui est issu du fleuve Mouhoun. Il est composé de chevelus très étoffés dans les parties occidentales et est constitué de cours d'eau temporaires alimentés par des eaux de pluie pendant la saison hivernale.

Compte tenu du caractère saisonnier du réseau hydrographique, il est important que des ouvrages hydrauliques (barrage, bouli) soient réalisés afin d'améliorer le niveau de la nappe phréatique dans la commune.

La réalisation de ces ouvrages hydrauliques permettra de développer la culture maraîchère et d'améliorer l'accès des populations à l'eau potable au niveau de la commune. En plus, elle pourra résoudre les difficultés d'abreuvement des animaux.

De façon générale, les caractéristiques dominantes des cours d'eau de la commune sont :

- les écoulements temporaires tributaires de la hauteur des averses ;
- les crues rapides et violentes causant parfois des dégâts.

2.1. MILIEU HUMAIN

2.1.1. Effectif de la population de la commune de Kiembara

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) réalisé en 2006, la commune de Kiembara compte 29 267 habitants dont 13 859 hommes et 15 408 femmes (52,65%) répartis au sein de 4 275 ménages. Cet effectif représente 13,27 % de la population provinciale estimée à 220 622 habitants. De l'analyse de la structure par âge et sexe de la population, il ressort qu'elle se caractérise par son extrême jeunesse (cf. tableau ci-après). L'on note, en effet, que les moins de 15 ans, au nombre de 15 058 représentent 51,45 % de la population. La planification communale doit tenir compte de la jeunesse de la population en prévoyant des actions de réalisations d'infrastructures éducatives et sanitaires. En outre, la population active de 15-64 ans, au nombre de 12 908, représente 41,10 % de la population totale. Ce pourcentage au niveau de la commune constitue une main d'œuvre importante pour l'agriculture qui est la principale activité économique. Les détails du recensement de l'INSD 2006 sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Répartition de la population résidente selon le sexe et les grands groupes d'âge en 2006

Désignation	Nombre de Ménages	Sexe			Pourcentage (%)		Population résidente			
		H	F	Total	H	F	0-14 ans	15-64 ans	65 ans ou +	Age N. D
Effectif de la commune de Kiembara	4 275	13 859	15 408	29 267	47,35	52,65	15 058	12 908	1 231	70
TOTAL	4 275	13 859	15 408	29 267	47,35	52,65	15 058	12 908	1 231	70

Source : RGPH, 2006.

2.1.2. Évolution de la population de la commune de Kiembara

Sur la base du taux d'accroissement provincial estimé à 1,95 % (INSD, 2006), la population de la commune pourrait être estimée à 40 641 habitants en 2020 et atteindrait 43 905 habitants à l'horizon 2024 (RGPH 2006 et projection BERFAC, février 2020). L'augmentation de la population de 3 264 habitants d'ici 2024 doit être prise en compte dans la planification des actions de développement pour la réalisation des infrastructures socio-économiques de base (éducation, santé, eau/assainissement, etc.). Le tableau suivant présente l'évolution de la population de la commune.

Tableau 6 : Évolution de la population de la commune entre 2006 et 2024

Désignation	Population en 2006	Population en 2020	Population en 2021	Population en 2022	Population en 2023	Population en 2024
Effectif communal	29 267	40 641	41 433	42 241	43 065	43 905
Total	29 267	40 641	41 433	42 241	43 065	43 905

Source : RGPH 2006 et projection BBERFAC, février 2020

2.1.3. Répartition spatiale de la population de la commune de Kiembara

L'analyse détaillée des données du RGPH montre que la répartition spatiale de la population de la commune est hétéroclite et variable en fonction des entités géographiques (Tableau et carte ci-dessous).

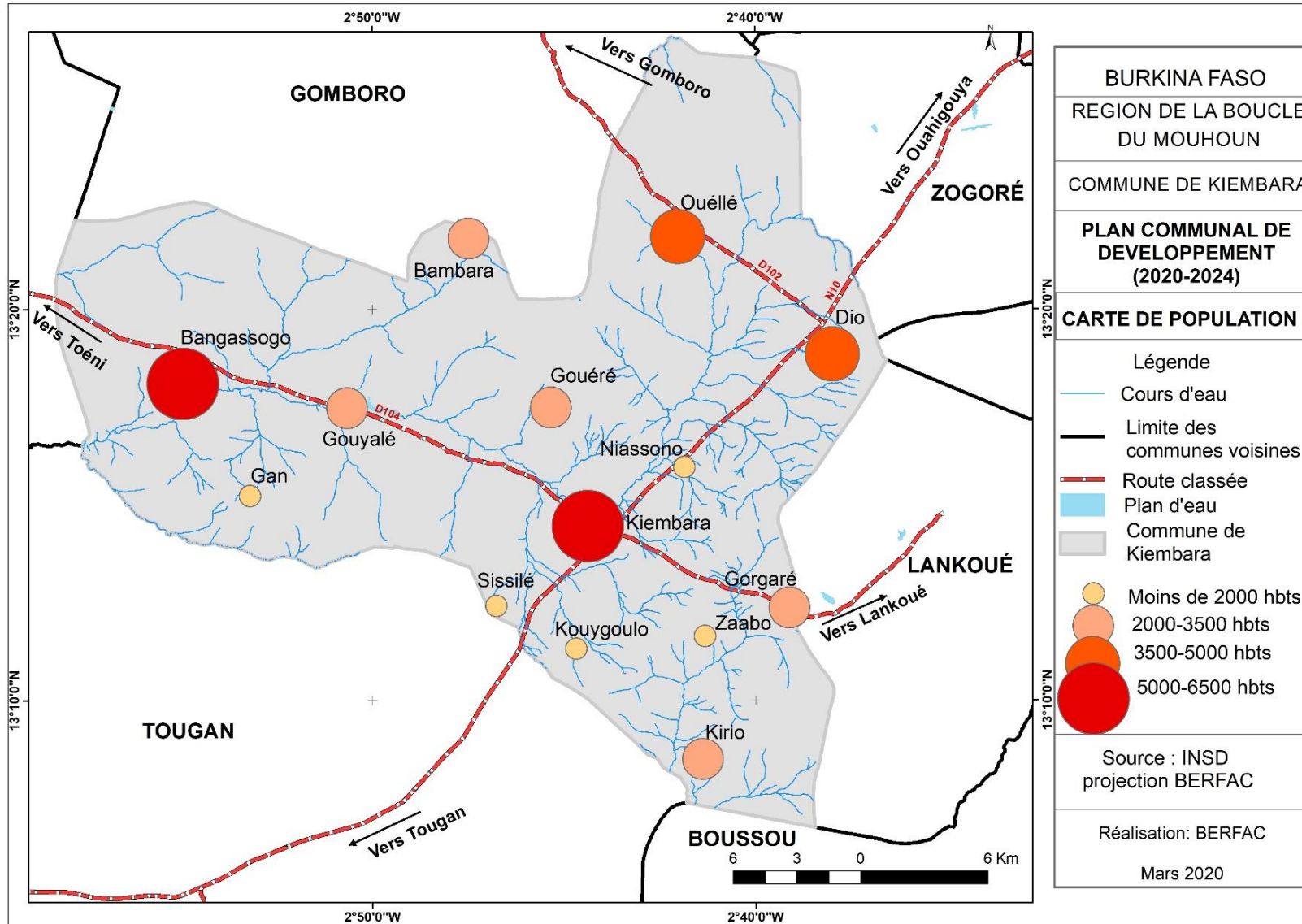
En termes d'effectif, le village de Bangassogo est le plus peuplé avec un taux de 15,78 % suivi du chef-lieu de commune Kiembara qui occupe la seconde place avec 15,73 % de la population communale. Les plus petits effectifs sont enregistrés dans les villages de Kouygooulo (2,19 %), de Zabo (02,30 %) et de Niassono (03,36 %). Le tableau et la carte ci-dessous mettent en exergue la répartition spatiale de la population de la commune de Kiembara.

Tableau 7 : Répartition spatiale de la population de Kiembara

N°	Entité géographique	Effectif /INSD 2006		Effectif /Projection BERFAC, 2020	
		Effectif	Pourcentage par rapport à la population totale (%)	Effectif	Pourcentage par rapport à la population totale (%)
1	BANGASSOGO	4 617	15,78 %	6 411	15,78 %
2	KIEMBARA	4 605	15,73 %	6 395	15,73 %
3	OUELLE	3 427	11,71 %	4 759	11,71 %
4	DIO	3 382	11,56 %	4 696	11,56 %
5	GOUYALE	2 204	7,53 %	3 061	7,53 %
6	GORGARE	2 038	6,96 %	2 830	6,96 %
7	BAMBARA	1 450	4,95 %	2 013	4,95 %
8	GOUERE	1 450	4,95 %	2 013	4,95 %
9	KIRIO	1 441	4,92 %	2 001	4,92 %
10	GAN	1 214	4,15 %	1 686	4,15 %
11	SISSILE	1 142	3,90 %	1 586	3,90 %
12	NIASSONO	983	3,36 %	1 365	3,36 %
13	ZABO	674	2,30 %	936	2,30 %
14	KOUYGOULO	640	2,19 %	889	2,19 %
	TOTAL	29 267	100,00 %	40 641	100,00 %

Source : RGPH 2006 et projection BERFAC, février 2020

Carte 5: Répartition spatiale de la population de la commune



2.2. SECTEURS DE PRODUCTION

2.2.1. Agriculture

2.2.1.1. Systèmes de production

L'activité agricole occupe près de 90 % de la population active de la commune de Kiembara. C'est une agriculture de subsistance de type extensif caractérisée par une faible utilisation des intrants de production, d'équipements agricoles et par l'utilisation des techniques culturales peu évoluées (données terrain, BERFAC 2020). Cette situation engendre une baisse de rendement agricole.

2.2.1.2. Productions agricoles

- Production céréalière et oléagineuse

La production agricole de la campagne 2019-2020 est estimée à 10 747,5 tonnes. Les cultures céréalières qui sont les cultures dominantes dans la commune sont le sorgho et le maïs. La production du riz et du sésame est marginale due au fait que ces cultures sont assez exigeantes alors que les conditions édaphiques et climatiques sont moyennement propices (faible aptitude agronomique des sols, superficies des bas-fonds aménagés réduites, 20 ha à Gouéré).

Tableau 8 : Estimation de la production agricole campagne 2018-2019 et 2019-2020

Spéculation	Production (t)	
	2018-2019	2019-2020
Sorgho	6127,92	8206
Maïs	1102,5	1515
Riz	479	246,5
Niébé	222,08	660
Sésame	178,3	120
Total	8109,8	10747,5

Source : ZAT/ Kiembara, Février 2020

La plus grande partie de la production est destinée à la consommation (65 % en 2018-2019 et 64 % en 2019-2020). Le reste de la production est commercialisée, comme l'indiquent les tableaux ci-dessous.

Tableau 9 : Estimation de la consommation, campagne de 2018-2020

Spéculations	Consommation (t)	
	2018-2019	2019-2020
Sorgho	4085,28	5470,66
Maïs	735	1010
Riz	319,33	164,33
Niébé	74,02	220

Sésame	59,43	40
TOTAL	5273,06	6904,99

Source : ZAT/ Kiembara, Février 2020

Tableau 10 : Estimation de la commercialisation, campagne de 2018-2020

Spéculations	Commercialisation (t)	
	2018	2019
Sorgho	2032,64	2735,34
Maïs	367,5	505
Riz	159,67	82,17
Niébé	148,06	440
Sésame	118,87	80
TOTAL	2826,74	3842,51

Source : ZAT/ Kiembara, Février 2020

L'évolution de l'effectif de la population communale entraîne une augmentation de la consommation des produits agricoles.

- Production maraîchère

La production maraîchère est estimée à 192 tonnes pour la campagne 2018-2019 et 211 tonnes pour la campagne 2019-2020. Deux principales spéculations ont été enregistrées. Il s'agit de la tomate et l'oignon. Au regard du tableau ci-dessous, la production de l'oignon et de la tomate occupe une place de choix avec respectivement une production de 130 tonnes et 81 tonnes, enregistrée au cours de la campagne 2019-2020.

Le tableau ci-dessous donne l'estimation de la production maraîchère de 2018-2020

Tableau 11 : Estimation de la production maraîchère campagne 2018-2019 et 2019-2020

Spéculations	Production (t)	
	2018-2019	2019-2020
Oignon	120	130
Tomate	72	81
Total	192	211

Source : ZAT/ KIEMBARA, Février 2020

Les superficies emblavées et les volumes de production varient d'une année à une autre avec une tendance légèrement à la hausse.

En définitive, des échanges avec la population et les acteurs en charge de la promotion de l'agriculture, il ressort que l'agriculture dans la commune de Kiembara reste confrontée à des difficultés dont les principales sont :

- la baisse de la production agricole due à la surexploitation des sols, de l'insuffisance d'aménagements anti-érosifs, à l'érosion hydrique /éolienne, l'insuffisance de matériels agricoles adéquats, etc.;
- la cherté et l'accès difficile aux intrants agricoles ;

- l'inorganisation des producteurs évoluant dans le domaine agricole ;
 - l'insuffisance de points d'eau pour la production de contre-saison ;
 - le faible niveau des productions maraîchères ;
-
- l'absence de structure de crédit agricole approprié ;
 - l'insuffisance d'aménagement de bas-fonds.

Des mesures doivent être prises par l'ensemble des acteurs pour la promotion de l'agriculture durable. Ce sont la sensibilisation et l'accompagnement des producteurs pour la mise en œuvre des mesures de CES/DRS adaptées à leur milieu, l'acquisition d'équipements agricoles performants et peu destructeurs du milieu au profit des producteurs, le renforcement des capacités des producteurs en techniques de CES/DRS, la réalisation de points d'eau pour la production de contre saison, etc. Ce n'est qu'à ce prix que les populations pourront assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (ODD 2).

2.2.2. Élevage

L'élevage constitue la deuxième activité socioéconomique de la commune après l'agriculture. On distingue deux types de systèmes d'élevage. Ce sont :

- Le système extensif caractérisé par une faible utilisation des intrants zootechniques (SPA/Aliment de bétail, produits de traitement, etc.) et une forte utilisation de fourrages naturels et des sous-produits agricoles (les tiges de mil, les fans d'arachide, de niébé et de voandzou etc.). Dans ce système extensif, les animaux sont souvent conduits en pâturage ou abandonnés à eux-mêmes à la recherche de fourrages
- Le système intensif ou semi-intensif concerne l'embouche des bovins et des ovins qui sont principalement destinés à la vente.

Quel que soit le système d'élevage, les animaux constituent une forme d'épargne sur pieds qui sont mobilisés pour faire face aux dépenses imprévues de la famille. La consommation de ses animaux par les éleveurs ne se fait souvent qu'à l'occasion des cérémonies religieuses/coutumières ou lors de certains événements de la vie (Baptêmes, Mariages, etc.). L'élevage dans la commune joue ainsi une double fonction. Une fonction économique constatée à travers la vente des animaux lors des marchés périodiques et une fonction sociale.

➤ Effectif du cheptel

Les principales espèces élevées dans la commune de Kiembara sont par ordre d'importance numérique la volaille, les ovins, les caprins, les bovins, les asins, les porcins et enfin les équins. Le tableau ci-dessous fait l'état des lieux de la production animale enregistrée dans la commune au cours des cinq dernières années.

Tableau 12 : Évolution de l'effectif du cheptel de la commune de Kiembara

Espèces	Production (nombre de têtes)					Total
	2015	2016	2017	2018	2019	
Volailles	72402	74574	76811	79115	81488	384390
Ovins	9449	9732	10024	10325	106635	146165
Caprins	22492	23167	23862	24578	25315	119414
Bovins	12519	12419	12667	12920	13178	63703
Asins	3006	3066	3126	3190	3254	15642
Porcins	1928	1967	2006	2046	2087	10034
Equins	14	15	15	16	16	76
Production de poisson				0,447	0,313	0,76

Source : ZATE/ KIEMBARA, Février 2020

L'agent d'élevage en charge du suivi de la production pastorale dans la commune de Kiembara assure un appui-conseil accompagnement de proximité, ce qui facilite la relance de l'effectif du cheptel de la commune. Il assure également la mobilisation des recettes communales à travers l'inspection des viandes issue des animaux abattus pour la consommation locale.

➤ Commercialisation du bétail

La consommation de produits d'élevage, notamment la viande va grandissante dans la commune de Kiembara et augmente d'année en année (confère tableau ci-dessous). La volaille (2070 têtes) occupe la première place suivie des caprins (427 têtes), des bovins (362 têtes) et des ovins (348 têtes). Les camelins occupent la dernière place précédée des asins.

Tableau 13 : Fréquence de la consommation des animaux dans la commune de Kiembara

Désignation	Consommation (nombre de têtes)				
	2015	2016	2017	2018	2019
Volailles	1794	2004	2063	2050	2070
Caprins	360	371	382	403	427
Bovins	286	288	300	349	362
Ovins	259	275	283	308	348
Porcins	108	118	127	141	152
Asins	62	46	50	48	37
Camelins	7	6	9	11	9

Source : ZATE/ KIEMBARA, février 2020

➤ **Abattage du bétail**

A l'exception du chef lieu de commune Kiembara, l'abattage des animaux se fait dans des espaces non appropriés, laissant de ce fait courir plusieurs risques sur la qualité de la viande consommée dans la commune. Ainsi, le besoin d'une aire d'abattage moderne s'impose.

La commune de Kiembara ne dispose pas de marchés à bétail aménagés suivants les normes techniques sur lequel s'effectuent des échanges commerciaux. La vente du bétail s'effectue le jour des marchés dans un espace aménagé par les acteurs qui s'y rendent pour approvisionner ou vendre leurs animaux. Cette situation crée un manque à gagner que pouvait générer cette infrastructure.

Le nombre d'animaux vendus à l'occasion des marchés s'élève à 4717 têtes en 2019 contre 4471 têtes en 2018, 4405 têtes en 2017, 4061 têtes en 2016 et 2988 têtes en 2015. La volaille occupe une place de choix suivi des ovins et des caprins. Il faut noter que l'élevage constitue une source de revenus indéniable et contribue pour une large part à l'atteinte de la sécurité alimentaire des ménages de la commune. En effet, pendant la période de soudure, la vente d'animaux pour l'achat des céréales est de plus en plus courante.

De l'analyse du tableau ci-dessous, nous notons une évolution significative de l'effectif de cheptel de la commune de 2015 à 2019.

Tableau 14 : Commercialisation des animaux dans la commune de Kiembara

Désignation	Commercialisation (nombre de têtes)				
	2015	2016	2017	2018	2019
Bovins	247	319	374	369	466
Ovins	922	1702	1842	2007	2068
Volailles	1794	2004	2063	2050	2070
Caprins	25	36	126	45	113
Total	2988	4061	4405	4471	4717

Source : ZATE/ KIEMBARA, février 2020

➤ **Infrastructures pastorales**

En termes d'infrastructures pastorales, la commune dispose de :

- 01 poste vétérinaire et 01 logement réalisé par le projet PRAAPS ;
- 01 aire d'abattage et 01 forage aménagé par le PNGT II ;
- 02 boullis réalisés par le projet TDH ;
- 05 parcs de vaccination dont 02 réalisés par l'état, 02 par le FODEL et 01 par PNGT I ;
- 02 puits, 02 forages pastoraux et 01 magasin d'intrant zootechnique construits par l'EtatÉ.

Malgré le rôle socio-économique que joue l'élevage dans la commune de Kiembara, le secteur d'élevage reste confronté à des difficultés qui ne lui permettent pas de mieux contribuer au renforcement de l'économie locale. Ce sont :

- La baisse de la production pastorale liée aux difficultés d'accès aux d'intrants zootechniques (SPAI, produits vétérinaires, etc.) de qualité, à l'insuffisance de points d'eau pour l'abreuvement des animaux (forages pastorale, retenu d'eau, etc.), à l'insuffisance de suivi vétérinaires, à l'insuffisance d'infrastructures pastorales adaptées (forages pastoraux, retenu d'eau, aire d'abattage, mini laiterie, etc.) pour la transformation
- l'absence de marché à bétail aménagé pour les échanges commerciaux ;
- l'absence de piste à bétails ;
- le tarissement précoce des plans d'eau existants ;
- l'inorganisation et dysfonctionnement des éleveurs.

Face à ces différentes contraintes, une attention particulière doit être accordée au secteur d'élevage en vue d'apporter des solutions pour, d'une part améliorer le revenu des éleveurs/agropasteurs et d'autre part relancer les effectifs du cheptel communal.

2.2.3. Exploitation des ressources forestières

2.2.3.1. Production et consommation du bois et du charbon de bois

La commune de Kiembara subit chaque année une déforestation de plus en plus importante de ses ressources forestières afin de satisfaire les besoins énergétiques des ménages dans un contexte déjà marqué par les effets néfastes des changements climatiques. En effet, le bois et le charbon de bois sont utilisés pour la cuisine de la quasi-totalité des populations rurales et pour la construction des habitats.

La moyenne annuelle de production de bois se situe entre 4 000 et 5 000 m³ de stères de bois. Le tableau ci-dessous présente la quantité de bois produite, consommée et vendue en 2020.

Tableau 15 : Production et consommation du bois et du charbon dans la commune

Type de produit	Qté produite (m3)	Qté consommée (m3)	Qté vendue (m3)
Bois	4200	2200	2000

Source : SDEEVCC/KIEMBARA février 2020

Le revenu moyen annuel engrangé par le commerce de bois et de charbon de bois est évalué à 200 000 FCFA par acteur. Il est vrai que l'activité crée de la ressource pour les populations, mais elle contribue à accélérer la dégradation de l'environnement d'où la stratégie de promotion des foyers améliorés et de l'usage du gaz butane pour la cuisine au niveau des ménages. Des moyens doivent être mis en œuvre par les autorités communales et les partenaires au développement pour « garantir l'accès des populations à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables » (ODD 7).

2.2.3.2. Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)

Les PFNL occupent une place importante au sein des activités de la commune de Kiembara. L'exploitation des PFNL est diversifiée et concerne les graines, les feuilles et les racines de certains arbres qui sont utilisées par la pharmacopée traditionnelle et aussi pour la consommation. Cette activité engrange un revenu annuel estimé à environ 1 000 000 FCFA (Enquête, BERFAC 2020).

Les principaux PFNL les plus commercialisés dans la commune sont les noix de karité / *Vitellaria paradoxa* pour la fabrication du beurre et du savon ; des grains de néré/ *Parkia biglobosa* pour la production du soubala, les fruits de liane (*Saba senegalensis*) servant de jus, les grains de tamarin (*Tamarindus indica*), de zamané (*Acacia macrostachya*), de pain de singe (*Adansonia digitata*), du dattier du désert (*Balanites aegyptiaca*), de raisin (*Lanea microcarpa*), etc. Les amandes de karité (200 tonnes) sont les plus vendus suivies de la vente de lianes estimée à 150 tonnes en 2018. Le tableau 16 présente l'état des productions et consommations de PFNL de 2017 à 2018.

Tableau 16 : Production et consommation des PFNL dans la commune de Kiembara

Type de PFNL	Qté produite/T		Qté vendue /T		Qté consommée/T	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Amande de karité	150	200	120	180	30	20
Lianes	100	150	90	130	10	20
Tamarin	50	60	10	20	40	40
Amandes de balanites	50	50	10	10	40	40
Zamné	50	40	30	25	20	15
Grains de Néré	6	5	5,4	4,5	0,6	0,5
Miel	0,7	0,6	0,6	0,5	0,1	0,1
Pain de singe	0,2	0,2	0	0	0,2	0,2
	406,9	505,8	266	370	140,9	135,8

Source : SDEEVCC/KIEMBARA février 2020

Un regard particulier doit être porté sur l'exploitation des ressources forestières. Le service forestier contrôle les exploitations forestières sur le territoire de la commune à travers des autorisations d'exploitation et de commercialisation soumises à la délivrance du permis d'exploitation de bois.

Les principales contraintes identifiées au niveau de l'environnement pour l'exploitation des ressources forestières portent sur :

- la dégradation du couvert végétal causées par les defriches anarchiques, la forte pression démographique, l'incivisme dans le domaine de l'environnement, l'érosion éolienne :hydrique, l'insuffisance des initiatives de restauration et de préservation des ressources naturelles, etc ;
- la méconnaissance du changement climatique et de ses effets néfastes ;

- l'inorganisation des OP évoluant dans le domaine des PFNL.

2.2.4. Commerce

La commune de Kiembara compte quatre (04) marchés principaux. Ce sont : le marché de Kiembara construit par le budget communal, les marchés de Bangassongo, Dio et Ouéllé. Ce sont des marchés périodiques qui se déroulent tous les 03 ou 05 jours en fonction des localités. Les transactions économiques effectuées par les commerçants locaux leur permettent d'engranger des revenus non négligeables et permettent également à la commune de consolider ses revenus fiscaux. Selon le service de comptabilité de la mairie de Kiembara, les fonds collectés par les collecteurs dans les marchés, l'abattoir et le marché à bétail varient de 300 000 FCFA à 350 000 FCFA. Il est estimé à une moyenne de 137 500 FCFA pour les marchés, à 125 000 FCFA pour l'abattoir et à 50 000 FCFA pour le marché à bétail (Service comptabilité, Kiembara 2020). Ainsi, ces marchés périodiques contribuent fortement à l'amélioration de l'assiette fiscale de la commune.

Le tableau ci-dessous met en exergue le nombre de marchés existant dans la commune en fonction de la périodicité et du nombre moyen de commerçants qui les fréquentent.

Tableau 17 : Situation des infrastructures économiques de la commune de Kiembara

N°	Village	Nbre de marché	Périodicité	Fréquence des commerçants	Nombre de boutiques dans le village
1	Kiembara	01	3 jours	1 000	300
2	Bangassogo	01	5 jours	700	40
7	Dio	01	3 jours	300	23
14	Ouéllé	01	3 jours	20	5
	Total	04		2020	368

Source : Enquêtes terrain, février 2020

Par ailleurs, on dénombre 465 boutiques dont 368 boutiques réalisées autour des marchés et 97 autres réparties dans le centre des villages ne disposant pas de marchés. La plupart de ces boutiques ont été construites sur fonds propres.

L'activité commerciale porte sur une gamme variée de marchandises d'origine locale ou de provenance extérieure (produits manufacturés et alimentaires, restauration, produits agricoles).

Malgré leur contribution à la consolidation de l'assiette fiscale, les activités commerciales restent confrontées à des difficultés qui sont :

- Les difficultés de mobilisation des ressources fiscales du fait de l'incivisme fiscal de la population et de l'insécurité qui sévit dans certaines zones (villages de Bangassogo, de Bambara, de Gan, et de Ouéllé);
- le faible taux de recouvrement des taxes du fait de l'insuffisance de personnels et de l'insécurité qui sévit dans la commune ;

- l'inaccessibilité de certains marchés (Bangassogo) liée à l'insécurité qui sévit dans la commune de Kiembara ;
 - l'enclavement de certains villages en toute saison ;
 - la faiblesse des revenus des acteurs ;
 - les difficultés d'accès aux microcrédits, ce qui freine la promotion des Activités Génératrices des Revenus (AGR) ;
 - l'absence d'institution financière ou de microfinance dans la commune ;
 - l'inorganisation des commerçants.
- Des actions urgentes telles la promotion des AGR, le développement de l'entrepreneuriat privé, l'accompagnement des organisations paysannes par des micro-crédits doivent être prises. Leurs mises en œuvre pourront contribuer à améliorer la situation financière des populations de la commune.

2.3. SECTEURS SOCIAUX

2.3.1. Évolution des effectifs et des infrastructures scolaires

Dans la commune de Kiembara, on distingue principalement trois (3) ordres d'enseignement : le préscolaire, l'éducation primaire et post primaire ainsi que l'enseignement secondaire. À ces trois niveaux formant de l'éducation formelle, il faut ajouter l'éducation non formelle (l'alphabétisation et la formation professionnelle).

2.3.1.1. Situation du préscolaire

Le préscolaire concerne les enfants dont la tranche d'âge est comprise entre 3 et 5 ans. Il leur assure une bonne préparation à l'entrée au primaire.

À la rentrée scolaire 2019-2020, la commune de Kiembara compte une seule structure publique d'encadrement de la petite enfance localisée à Kiembara-centre. Cependant, Bangassogo, situé à environ 20 km de Kiembara-centre ne dispose d'aucun, malgré son plus grand effectif, dépassant légèrement Kiembara-centre. Ainsi, le préscolaire reste insuffisant en nombre et en répartition spatiale dans la commune, les petits enfants des autres villages ne pouvant pas tous effectuer de longue distance pour y accéder. Il faut noter également que cette structure reste difficilement accessible compte tenu du coût relativement élevé des frais de scolarité pour bon nombre de ménages de la commune.

2.3.1.2. Situation au primaire

La commune de Kiembara compte une seule circonscription d'éducation de base (CEB). Le nombre d'écoles a connu une croissance régulière sur les cinq dernières années. Ainsi, on y compte 25 écoles primaires, dont une école primaire privée.

En dépit de cette augmentation régulière, le nombre d'écoles primaires reste très en deçà des besoins réels de la commune. C'est ce qui justifie l'existence de dix-sept écoles sous paillottes dans ladite commune. Le tableau ci-dessous fait ressortir le nombre d'écoles, de salles de classe, l'état de ces infrastructures scolaires par village de la commune de Kiembara.

Tableau 18 : Situation des infrastructures éducatives et leur état dans la commune de Kiembara

Infrastructure	Villages	Statut	Nombre	Nombre de salles de classes	État des infrastructures			Difficultés rencontrées
					Bon	Passable	Mauvais	
Préscolaire	KIEMBARA	Public	01	02	02	00	00	Absence de point d'eau dans le domaine scolaire.
		Privé	00	00	00	00	00	
Ecole primaire	KIEMBARA	Public	6	30	18	02	10	Les écoles sous paillotes connaissent d'énormes difficultés.
		Privé	00	00	00	00	00	
	Ouélé	Public	02	09	03	04	02	
		Privé	00	00	00	00	00	
	Niassono	Public	01	02	01	01	00	
		Privé	00	00	00	00	00	
	Zabo	Public	01	04	03	01	00	
		Privé	00	00	00	00	00	
	Gorgaré	Public	01	04	01	00	03	
		Privé	00	00	00	00	00	
	Sissilé	Public	01	03	01	00	02	
		Privé	00	00	00	00	00	
	Kirio	Public	01	03	01	00	02	
		Privé	00	00	0	00	00	
	Gan	Public	01	06	02	00	04	
		Privé	00	00	00	00	00	
	Dio	Public	02	06	02	01	03	
		Privé	01	04	00	00	04	
	Gouyalé	Public	02	06	01	04	01	
		Privé	00	00	00	00	00	
Kouygoulo	Public	01	04	00	02	02		
	Privé	00	00	00	00	00		

Infrastructure	Villages	Statut	Nombre	Nombre de salles de classes	État des infrastructures			Difficultés rencontrées
					Bon	Passable	Mauvais	
	Gouéré	Public	01	06	02	00	04	
		Privé	00	00	00	00	00	
	Bambara	Public	01	06	02	00	04	
		Privé	00	00	00	00	00	
	Bangassogo	Public	03	12	04	02	06	
		Privé	00	00	00	00	00	
TOTAL			25	133	69	17	47	

Source : Données terrain, février 2020

L'observation du tableau nous montre qu'un nombre très élevé des salles de classe de la commune est en mauvais état. En effet, 47 salles de classe sur un total de 133 salles, soit 35,33 %, sont en mauvais état. L'état défectueux de ces infrastructures scolaires est lié à la qualité des matériaux utilisés pour la construction des dites infrastructures qu'à l'entretien dont elles bénéficient. Par ailleurs, la situation sécuritaire a provoqué la fermeture de sept (07) écoles primaires au niveau de la commune. Il s'agit des écoles de Bangassogo « A », « B » et Bangassogo Bilingue, de Bambara, de Goualé « A », et « B » et enfin de l'école primaire de Gan. En plus de ces 07 écoles primaires fermées, la commune doit faire face à la résorption des écoles sous paillotes au nombre de dix-sept (confère tableau n°19).

Tableau 19 : Localisation des écoles sous paillotes de la commune

Localité et nom des écoles	Salle de classe sous paillotes	Besoin en salle de classe pour la normalisation
Kiembara "A"	1	1
Kiembara "B"	1	1
Kiembara "C"	1	3
Niassono	1	4
Ouéllé "B"	1	3
Sissilé	1	3
Kirio	1	3
Bambara	1	3
Gorgaré	1	2
Dio "A"	1	2
Dio "B"	1	1
Kouygoulo	1	1
Zabo	1	2
Sous-total 1	13	29
Ecoles sous paillotes sans aucune salle de classe		
Guinsoum-Ouéllé	1	

Localité et nom des écoles	Salle de classe sous paillotes	Besoin en salle de classe pour la normalisation
Gouyalé ‘‘B’’	1	
Kiembara ‘‘D’’	1	
Bangassogo bilingue	1	
Sous-total 2	4	
Total général	17	

Source : Données terrain, février 2020

2.4.1.2.1. Effectifs des élèves au primaire

Entre 2015-2016 et 2019-2020, l’effectif des élèves a connu une régression inattendue due essentiellement au contexte sécuritaire au niveau de la province du Sourou. Cet effectif est passé de 5697 élèves de 2015-2016, à 4605 élèves de 2019-2020, soit une régression de 1092 élèves.

Tableau 20 : Évolution des effectifs des élèves du primaire au cours des cinq (05) dernières années

Années	Effectif		
	Total	Garçons	Filles
2019-2020	4605	2336	2269
2018-2019	6509	3379	3130
2017-2018	6254	3302	2952
2016-2017	5848	3047	2801
2015-2016	5697	2985	2712

Source : CEB KIEMBARA, février 2020

2.4.1.2.2. Effectifs des enseignants au primaire

À l’inverse de l’effectif des élèves, celui des enseignants a connu une augmentation globale de l’ordre de 40,06 %. Il est passé de 100 enseignants en 2015-2016 à 185 enseignants en 2019-2020.

Tableau 21 : Effectifs des Enseignants au cours des cinq dernières années

Années	Effectif		
	Total	Hommes	Femmes
2019-2020	185	110	75
2018-2019	151	79	72
2017-2018	149	81	68
2016-2017	146	82	64
2015-2016	100	59	41

Source : CEB KIEMBARA, février 2020

L'évolution significative du nombre d'enseignants durant les cinq dernières années a permis de répondre efficacement au besoin d'encadrement des élèves dans les classes, surtout dans les disciplines scientifiques où l'effectif des enseignants est généralement réduit.

2.4.1.2.3. Évolution des « principaux indicateurs »

Nous désignons ici par « principaux indicateurs », quelques indicateurs d'offre et de la demande éducative. Il s'agit du taux brut de scolarisation (TBS), du taux brut d'admission (TBA), des ratios élèves/enseignant et élèves/classe, du taux de réussite au CEP et à l'entrée en 6^{ème}.

▪ *Taux brut de scolarisation (TBS)*

Le TBS a connu une amélioration régulière sur la période 2015-2016 à 2018-2019 dans la commune. Il est passé de 99,8 % à 107 %, soit une augmentation globale de 7,2 points. On note également une prédominance du TBS des garçons par rapport à celui des filles sur toutes les années considérées. Les efforts de sensibilisation des parents pour l'éducation des filles doivent être fournis à ce niveau pour améliorer les indicateurs en matière de scolarisation des filles.

▪ *Ratios élèves/maître et élèves/classe*

Les ratios élèves/enseignant et élèves/classe sur la période 2015-2016 à 2018-2019 ont été bien maîtrisés dans la commune avec respectivement une moyenne de 70 élèves par maître.

▪ *Taux de réussite au CEP et à l'entrée en 6^{ème}*

Le taux de réussite au CEP a connu une fluctuation sur la période avec une tendance à la hausse. Il est passé de 63,90 % en 2015 à 68,77 % en 2019. Pour toutes les années considérées, le taux de réussite des filles est resté en deçà de celui des garçons.

Pour ce qui est du concours d'entrée en 6^e, le taux de réussite a connu une augmentation régulière, passant de 38,36 % en 2015 à 43,8 % en 2019. Les taux de réussite des filles sont inférieurs à ceux des garçons sur toute la période.

Le tableau ci-dessous nous présente un aperçu des résultats au CEP des cinq (05) dernières années scolaires.

Tableau 22 : Aperçu des résultats au CEP des 5 dernières années scolaires

Sessions	Effectif			Admis			Taux de réussite		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
2015	856	403	453	547	280	267	63.90 %	69.47 %	58.94 %
2016	648	316	332	279	141	138	43.06 %	44.62 %	41.57 %
2017	1005	480	525	492	253	239	48.96 %	52.71 %	45.52 %
2018	955	446	509	508	261	247	53.19 %	58.52 %	48.53 %
2019	807	387	420	555	281	274	68.77 %	72.61 %	65.24 %

Source : CEB KIEMBARA, février 2020

2.1.1.1. Situation au post primaire et au secondaire

En 2020, on dénombrait au total dix (10) établissements d'enseignement post-primaire et secondaire dans la commune de Kiembara.

Il n'existe dans la commune que des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire général. Ces établissements se répartissent suivant leur statut en cinq (05) établissements publics, deux (02) établissements privés laïcs, au niveau du post-primaire. Par ailleurs, les $\frac{3}{4}$ des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire sont situés dans la ville de Kiembara. À ces établissements post-primaires, s'ajoutent trois (3) structures d'enseignement général secondaire. Le tableau suivant donne la localisation de ces établissements dans la commune.

Tableau 23 : Localisation des établissements post-primaires et secondaires

N°	Villages	Nombre d'infrastructures post - primaire		Nombre d'infrastructures secondaires	
		Public	Privé	Public	Privé
1	Kiembara	2	2	1	1
2	Bangassogo	1	0	0	0
3	Dio	1	0	0	0
4	Ouéllé	1	0	1	0
Total		5	2	2	1

Source : Mairie de KIEMBARA, février 2020

2.1.1.1.1. Effectifs des élèves du post primaire et du secondaire selon le sexe dans la commune

L'effectif des élèves du post-primaire et du secondaire est passé de 1929 élèves à 2212 élèves entre 2015-2016 et 2019-2020 soit une hausse de 6,83 %. Sur la même période, l'effectif des filles a connu une hausse de 7,25 % passant de 888 à 1027 élèves. On constate, une augmentation en dent de scie des inscriptions des filles au post primaire et au secondaire et l'effectif des filles est en dessous de celui des garçons en valeur absolue. Le tableau ci-dessous présente plus de détails.

Tableau 24 : Évolution des effectifs des élèves du post-primaire et secondaire au cours des 5 dernières années

Années	Effectif		
	Total	Garçons	Filles
2019-2020	2212	1185	1027
2018-2019	2367	1233	1134
2017-2018	2259	1194	1065
2016-2017	2178	1141	1037
2015-2016	1929	1041	888

Source : Données terrain, février 2020

2.1.1.1.2. Situation des résultats au BEPC et au BAC de 2015 - 2019

Le taux de réussite au BEPC a connu une fluctuation sur la période avec une tendance à la hausse par moment. Il est passé de 35,71 % en 2015-2016 à 22,19 % en 2018 - 2019. Pour toutes les années considérées, le taux de réussite des filles est supérieur à celui des garçons. Le tableau 25 nous présente la situation.

Tableau 25 : Situation des résultats au BEPC et au BAC de 2015 à 2019

Années	Effectif			Admis			Taux d'admission		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
BEPC									
2015-2016	140	65	75	50	16	34	35,71 %	24,61 %	45,33 %
2016-2017	316	162	154	130	75	55	41,13 %	46,29 %	35,71 %
2017-2018	426	233	193	147	83	64	34,50 %	35,62 %	33,16 %
2018-2019	437	216	221	97	55	42	22,19 %	25,46 %	19 %
2019-2020	425	218	207						
BAC									
2015-2016	26			10			38,46 %		
2016-2017	27			11			40,74 %		
2017-2018	48			22			45,83 %		
2018-2019	63			34			53,96 %		
2019-2020	74	47	27						

Source : Données terrain, février 2020

2.1.1.1.3. Personnel enseignant au post primaire et au secondaire

Le personnel enseignant a été estimé à 32 enseignants, dont 04 femmes en 2015-2016 et 51 dont 08 femmes en 2019-2020, soit une augmentation de 22,89 % de l'effectif des enseignants dans la commune de Kiembara. Les femmes sont pour la plupart dans les disciplines de langue (français, anglais, allemand). Elles sont rares dans des disciplines comme la physique, la philosophie ou même l'éducation sportive.

Tableau 26 : Évolution de l'effectif des enseignants du post primaire et du secondaire

Années	Effectif		
	Total	Hommes	Femmes
2019-2020	51	43	8
2018-2019	49	41	8
2017-2018	43	35	6
2016-2017	37	32	5
2015-2016	32	28	4

Source : Données terrain, février 2020

2.1.1.2. Éducation non formelle

L'alphabétisation est destinée aux hommes et femmes âgés de 09 à 50 ans et plus. On y distingue plusieurs niveaux que sont : les Centres Formule Enchaînée (CFE), l'approche REFLECT et l'apprentissage du Français Fondamental et Fonctionnel (A3F ALFAA, A3F CMD), l'approche Alphabétisation Formation Intensive pour le Développement (AFID), les Formations Techniques Spécifiques (FTS). De nos jours, la commune de KIEMBARA compte cinq (5) centres d'alphabétisation qui sont tous privés et sont sous paillotes. Cette situation est essentiellement due au manque de financement de ce secteur.

2.1.1.3. Formation professionnelle et emploi

La commune de Kiembara n'abrite pas de centre de formation professionnelle. Pourtant, ces centres sont d'une très grande importance. En effet, ils contribuent essentiellement à offrir un cadre de formation aux métiers à des apprenants qui n'ont pas eu la chance de fréquenter les établissements d'enseignement classiques ou qui en ont été éjectés pour une raison ou une autre. L'absence de ces structures au niveau communal augmente les risques d'exclusion sociale des jeunes déscolarisés ou non scolarisés en les exposant au chômage avec tous ces corollaires.

En général, les formations dispensées dans les centres de formation professionnelle concernent principalement la couture, la menuiserie, la mécanique, la coiffure, l'élevage, l'agriculture, la maçonnerie, la teinture et la savonnerie de sorte à créer en fin de parcours, un emploi décent.

L'accès à l'emploi est une source importante de revenu, d'épanouissement et d'assurance pour la survie de l'individu. Il est un élément essentiel des droits humains. Face aux fléaux tels que le chômage et le sous-emploi, sources de dégradation sociale, de délinquance et d'insécurité grandissante, la stratégie de la réduction de la pauvreté doit s'appuyer sur la formation professionnelle, aux métiers, à l'apprentissage et sur l'incitation à l'auto emploi ainsi qu'à la promotion d'activités à haute intensité de main d'œuvre. La promotion des jeunes par leur formation à l'intériorisation des valeurs républicaines s'impose. Il revient à la commune de veiller à l'effectivité des transferts de compétence par l'État central.

Par ailleurs, le chômage touche la frange jeune de la population et surtout la population vivant en campagne. En effet, le poids de la conjoncture et de la saisonnalité des activités accentue le phénomène du chômage dans la commune. Les jeunes se retrouvent sans activités après les récoltes. Et l'absence des opportunités d'emplois pousse la majorité de ces jeunes à opter pour l'exode vers les sites aurifères et les villes à la recherche de petites activités pour améliorer leur condition de vie précaire. De plus, le faible niveau d'instruction et de qualification réduit fortement leur chance d'obtenir un emploi rémunéré.

La fixation des jeunes dans la commune à travers la création d'emplois pourrait constituer une alternative pouvant freiner le départ massif des jeunes vers les sites aurifères et centres

urbains où ils sont exposés aux fléaux tels que les IST, le VIH/Sida, la prostitution, la drogue et le banditisme.

Cette création d'emplois pourrait consister en la formation massive des jeunes dans les petits métiers et à l'octroi de petits crédits pour les aider à s'installer et à s'auto employer.

Les attentes des jeunes par rapport à la mairie sont les suivantes :

- appui financier pour l'élaboration et l'exécution des programmes de formations ;
- création d'un centre d'écoute des jeunes ;
- plaidoyers pour l'extension et la pérennisation du programme d'appui à l'installation des jeunes formés aux métiers ;
- appui à la création des centres de formation professionnelle ;
- allègement des conditions de dossiers de candidature des jeunes aux formations.

De tout ce qui précède, l'urgence dans ce domaine éducatif porte sur la réouverture et la sécurisation des classes fermées du fait de l'insécurité, la promotion continue de l'égalité de chance entre les filles et les garçons, la construction des salles des classes en remplacement des classes sous paillote afin de fournir aux apprenants des établissements adaptés , l'instauration et le renforcement de la formation professionnelle et partant la promotion de l'emploi et du travail décent. Ces actions contribueront à l'atteinte de l'ODD 4 (veuillez à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité).

2.1.1. Dynamiques sanitaires

2.1.1.1. Infrastructures sanitaires

La commune de Kiembara compte 09 formations sanitaires pour une population totale estimée à 40 641 habitants en 2020 selon les projections réalisées. Ce qui est acceptable comparativement à la norme OMS qui est de 1 CSPS pour 5000 habitants. Au regard de ces chiffres, la couverture sanitaire de la commune sur le plan infrastructurel est satisfaisante. Il reste à normaliser certains de ces CSPS (CSPS de Gouyale, de Dio, de Kirio et de Gorgaré).

Aussi, la position géographique et le mauvais état des voies de desserte des CSPS influencent fortement l'accessibilité aux services sanitaires pour la population de la commune. Le tableau suivant met en exergue les infrastructures sanitaires existantes dans la commune en fonction des villages.

Tableau 27 : Situation des infrastructures sanitaires

N°	Villages	CSPS	Maternité	Dispensaire	Dépôt MEG	Logement d'infirmiers	Existence d'incinérateur	Forage	Latrine	Observations
1	Kiembara	1	1	1	1	4	1	1	7	
2	Bangassogo	1	1	1	1	3	1	1	5	
3	Bambara	1	1	1	1	3	0	1	6	
4	Gouéré	0	0	0	0	0	0	0	0	
5	Kouygoulo	0	0	0	0	0	0	0	0	
6	Gouyalé	1	0	0	0	0	0	0	1	
7	Dio	1	1	0	1	2	1	1	2	Maternité défectueuse
8	Gan	1	1	1	1	1	0	0	2	
9	Kirio	1	0	0	0	0	1	0	1	
10	Sissilé	0	0	0	0	0	0	0	0	
11	Gorgaré	1	0	0	1	1	1	1	1	Logement défectueux
12	Zabo	0	0	0	0	0	0	0	0	
13	Niassono	0	0	0	0	0	0	0	0	
14	Ouéllé	1	1	1	1	2	1	2	4	
	Total	9	6	5	7	16	6	7	29	

Source : Données terrain, février 2020

2.1.1.2. Principales pathologies

Les maladies les plus fréquentes qui font l'objet de consultation sont le paludisme (46,52 %), les affections respiratoires (31,80 %), les maladies diarrhéiques (05,75%), les infections conjonctivites (03,74 %), les affections de la peau (03,29 %), les affections intestinales et les parasitoses digestives. Le paludisme est lié à l'exposition des personnes aux piqûres de moustiques, et donc à la non-utilisation des moustiquaires imprégnées par ces personnes. Les maladies diarrhéiques, les affections intestinales, et les parasitoses digestives sont très souvent dues à la consommation de l'eau impropre et de certains aliments non hygiéniques. Il est donc recommandé de dormir sous moustiquaire imprégnée pour éviter le paludisme, de consommer de l'eau et des aliments propres pour se mettre à l'abri des maladies telles que citées ci-dessus.

2.1.1.3. IST et VIH/SIDA

Le VIH/SIDA est considéré actuellement au Burkina Faso comme un problème de santé publique comme le montrent les différents taux de prévalence. Au niveau national, le taux est de 2,5 %. Il est compris entre 0,5 % et 2 % pour le milieu rural et entre 2 % et 5,9 % pour le milieu urbain.

La situation du VIH/SIDA est difficile à évaluer avec exactitude et exhaustivité dans la commune rurale de Kiembara à cause des cas non déclarés et de l'importance du nombre de personnes qui hésitent encore à faire le test de dépistage. L'absence des sites d'or a contribué à baisser considérablement le nombre de VIH/ Sida et des IST dans la localité. Les comités villageois de lutte contre le sida qui existent dans tous les villages et le comité communal de lutte contre le sida basé à Kiembara ont de nos jours perdu leur dynamisme d'antan par manque de moyen matériel et financier.

Même si au niveau national le taux de personnes infectées s'est réduit, on note un taux assez élevé au niveau régional. Au cours de ces 5 dernières années, le nombre de personnes vivant avec le VIH a assez augmenté dans la région. Plusieurs cas de décès liés au VIH, par faute de moyen d'accompagnement, ont aussi été enregistrés.

Le nombre de cas dépistés et déclarés positifs dans le rayon d'action des CSPS est variable, mais est généralement inférieur à celui enregistré dans le Centre Médical (CM) dont relève la commune de Kiembara.

Les principales causes sont le lévirat, la séparation dans les couples, l'alcoolisme, l'analphabétisme et les mouvements de la population entre la Côte d'Ivoire et Kiembara.

Au niveau des formations sanitaires, un certain nombre d'actions sont menées en vue de la prévention et du suivi de la pandémie. Parmi ces actions, on peut citer entre autres :

- la sensibilisation avancée et intégrée aux activités ;
- le conseil de dépistage volontaire ;

- la prévention de la transmission de la mère à l'enfant (PTME) à travers des conseils dépistages lors des consultations prénatales (CPN) ;
- la prise en charge des cas positifs pour éviter les infections opportunistes et les effets secondaires non compliqués des personnes sous ARV ;
- l'enregistrement de tous les cas positifs sur la file active.

La nécessité de dynamiser les comités villageois de lutte contre le VIH/SIDA s'impose à cause de la pratique du lévirat, de la présence des professionnelles de sexe à Kiembara-centre et alentours.

Le CM et les CSPS de la commune de Kiembara sont confrontés à un certain nombre de difficultés et de contraintes qui réduisent leur efficacité et entravent leur bon fonctionnement. Ces difficultés varient d'un centre de santé à l'autre et aussi d'une année à l'autre.

Dans l'ensemble, les formations sanitaires sont confrontées à d'énormes difficultés liées au mauvais état des routes RN 10 et RD 104, à l'insuffisance du personnel soignant, à l'insuffisance du matériel médico-technique, aux pannes fréquentes de l'ambulance, à l'insuffisance ou au mauvais état des logements (CSPS de Zabo), des maternités (CSPS de Dio), des latrines, des forages (CSPS de Gouyalé, de Gan, Kirio), etc. Les actions en vue de l'amélioration de la situation sanitaire doivent permettre d'enrayer les maladies récurrentes comme le VIH Sida, la tuberculose et le paludisme. Aussi, la commune et ses partenaires doivent investir afin d'améliorer l'accès aux différents centres de santé, aux services de santé essentiels de qualité et aux médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable. C'est ainsi que ces acteurs contribueront à donner aux habitants de Kiembara, les moyens de vivre une vie saine avec pour corollaire le bien être de toute la population (ODD 3).

2.1.2. Infrastructures hydrauliques et d'assainissement

2.1.2.1. Eau potable

La Commune de Kiembara abrite 80 forages dont 46 fonctionnels. Si l'on considère que la population est de 40 641 habitants en 2020, il y aurait un forage fonctionnel pour 883 personnes alors que la norme nationale est d'un forage pour 300 personnes. Ainsi, pour améliorer l'approvisionnement de la population en eau potable, il faudrait envisager la réhabilitation des 34 pompes actuellement en panne et la réalisation d'environ 67 nouveaux forages pour une population estimée à 43 905 habitants à l'horizon 2024. Malgré ces difficultés d'approvisionnement en eau potable de la population, la commune de Kiembara fait partie des communes de la province du Sourou qui ont un relatif bon taux d'accès à l'eau potable. Ainsi, selon l'Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques (INOH ;2019), le taux d'accès à l'eau potable, en 2019, de la commune de Kiembara est de 74,6%. Ce taux communal est supérieur à celui provincial (Sourou ; 70,1%), et régional (Boucle du Mouhoun ; 33%).

Le village de Gouéré ne dispose pas de forage. En tenant compte de la projection de la population sur la base du taux de croissance, les villages de Gouéré, Gouyalé, Gan, Ouéllé et Sissilé sont en situation déficitaire.

Il faut cependant noter que le nombre élevé de forage en panne représentant 42,5 % est surtout dû :

- au dysfonctionnement des Associations des Usagers d'Eau mis en place en 2012 dans les 14 villages administratifs de la commune pour l'entretien et la gestion des points d'eau potable;
- à la forte pression des usagers sur les points d'eau existants du fait de leur insuffisance ;
- à l'absence d'une organisation de base comme le Comité de Point d'Eau (CPE) chargé de la mobilisation et de la collecte des ressources pour la réparation des forages en panne.

En plus des pannes fréquentes des forages observés dans certains villages de la commune, on note une insuffisance de points d'eau potable sur l'ensemble des villages à l'exception de Kiembara, Bangassogo, et Dio qui, en plus des forages disposent d'un système AEPS.

Cette insuffisance des infrastructures hydrauliques est source de vulnérabilité et pourrait exposer les populations de la commune à des maladies d'origines hydriques. Elle est également source de conflits constatés au niveau de certains points d'eau exploités par les usagers.

L'accès à l'eau potable demeure un problème crucial pour certains villages qui ont un nombre important de forages en panne.

Pour satisfaire les besoins en eau potable de la commune, il faudrait redynamiser les AUE, mettre en place des CPE au niveau de chaque forage, recycler les trois (03) artisans réparateurs de forages et entreprendre des campagnes de sensibilisation dans le but de faciliter la mobilisation des ressources financières pour la réparation des forages.

Tableau 28 : Situation des infrastructures hydrauliques

N°	Villages	FF	FNF	Total	AEPS	PAGD	Barrage	Bouli	Observations
1	Kiembara	5	15	20	1	9	1	1	3 puits non fonctionnels et 1 barrage non fonctionnel
2	Bangassogo	5	5	10	7	9	0	0	1 puits non fonctionnel
3	Bambara	5	1	6	0	3	0	1	1 puits non fonctionnel
4	Gouéré	0	0	0	0	3	0	0	
5	Kouygoulo	2	0	2	0	2	0	1	1 puits non fonctionnel
6	Gouyalé	2	1	3	0	0	1	0	
7	Dio	4	2	6	1	4	0	1	1 Bouli en mauvais état
8	Gan	2	0	2	0	4	0	1	3 puits non fonctionnels
9	Kirio	3	2	5	0	1	0	1	
10	Sissilé	1	1	2	0	0	0	0	

N°	Villages	FF	FNF	Total	AEPS	PAGD	Barrage	Bouli	Observations
11	Gorgaré	5	3	8	0	0	0	21	8 Boulis en mauvais état
12	Zabo	3	0	3	0	2	0	1	
13	Niassono	3	0	3	0	3	0	0	
14	Ouéllé	6	4	10	0	6	0	1	4 puits non fonctionnels
	Total	46	34	80	9	46	2	29	

Source : Enquêtes terrain, février 2020

2.1.2.2. Assainissement

La commune de Kiembara est confrontée à des problèmes d'assainissement liés à l'insuffisance des latrines (publiques, familiales, scolaires, etc.) et à l'inexistence d'infrastructures d'évacuation des eaux usées, des excréta et des ordures ménagères. En effet, il existe très peu de fosses septiques et de canaux de canalisation pour l'évacuation des eaux. Malgré la mise en œuvre du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN-AEPA) dans la commune, l'adhésion de la population à la latrinisation constitue une difficulté réelle.

Sur toute l'étendue du territoire communal, 1 342 latrines familiales ont été recensées. À celles-ci- s'ajoutent 71 latrines publiques et 22 bacs à ordures.

Les difficultés liées au secteur de l'approvisionnement en eau potable et assainissement sont

- l'insuffisance d'AEPS ;
- les pannes fréquentes des forages ;
- l'insuffisance de point d'eau potable ;
- le dysfonctionnement des comités de gestion de l'eau dans la commune.
- l'insuffisance des latrines publiques et institutionnelles (1.513 latrines sur une population estimée à 40 641 habitants (Projection BERFAC, 2020) ;
- l'absence de canalisation pour l'évacuation des eaux usées, des excréta ;

Les actions à entreprendre doivent garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations tout en assurant la gestion durable de l'eau à travers la mise en application efficace de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et le renforcement de la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement par le renforcement des capacités (ODD 6).

2.1.3. Analyse du partenariat

➤ Services techniques déconcentrés

En termes d'appui technique, la commune de Kiembara bénéficie de l'intervention de services déconcentrés de l'État, chacun dans son domaine de compétence. Le tableau ci-dessous donne la liste de ces services techniques, leur domaine d'intervention et le lieu d'implantation.

Tableau 29 : Les services techniques intervenant dans la commune

Service déconcentrés	Domaines d'intervention	Lieu d'implantation
ZAT	Agriculture, Aménagements hydrauliques	Kiembara
ZATE	Ressources animales et Halieutiques (élevage et santé animale)	Kiembara
SDEEVCC	Développement durable	Kiembara
CEB/DPEBA	Enseignement primaire et alphabétisation	Kiembara
Division Fiscale / Perception	Finances locales	Kiembara
Contrôle financier	Finances publiques	Kiembara
Brigade territoriale de gendarmerie	Sécurité	Kiembara
Police	Sécurité	Kiembara
Action sociale	Sociale	Kiembara
Préfecture	Administration	Kiembara
Formations sanitaires	Santé humaine	09 villages de la commune

Source : Données terrain, BERFAC 2020

Ces différents services sont confrontés à des difficultés liées à l'insuffisance de moyens matériels dans l'exécution de leurs missions et à la vétusté et l'insuffisance des locaux administratifs. Ces difficultés ainsi mentionnées ne permettent pas aux services techniques déconcentrés de l'Etat d'assurer pleinement ses fonctions régaliennes (appuis conseil, renforcement des capacités des acteurs, etc.) et de garantir la qualité des offres de services fournies pour le développement de la commune de Kiembara. En plus des services techniques déconcentrés de l'État, plusieurs ONG, projets et programmes interviennent dans la commune de Kiembara.

➤ Projets et programmes de développement

Les principaux projets/programmes qui interviennent dans la commune de Kiembara sont : le Programme d'Appui à la Collectivité Territoriale (PACT) et le Projet d'Appui à la Participation Citoyenne à la Décentralisation et au Développement Local (PAPCiDDel).

En outre, la commune reçoit l'intervention d'ONG et d'associations telles :

- La TERRE DES HOMMES
- Le consortium TERRE DES HOMMES-ASMAD-SAVE THE CHILDREN- SPONG.

Le tissu organisationnel est assez fourni dans la commune de Kiembara. On compte plus d'une centaine d'organisation évoluant dans le domaine agricole, pastoral, environnemental qui sont reconnues officiellement conformément à la loi 14/99/AN du 15 avril 1999 portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso.

La commune doit tirer profit de ce partenariat afin de poser les jalons d'un développement durable. A cet effet, elle doit tenir compte des opportunités offertes pour soumettre des projets susceptibles de retenir l'attention des partenaires.

2.2. ANALYSE DES THÈMES ÉMERGENTS

Au regard des contraintes relevées et afin d'aboutir à une planification rigoureuse et réussie des actions visant un développement durable et inclusif de l'ensemble des couches de la population dans la sécurité et la paix, différents thèmes dits émergents dans la commune de Kiembara méritent une attention particulière. Il s'agit des changements climatiques et de leurs effets, du genre et de la situation sécuritaire.

2.2.1. Changements climatiques

Les changements climatiques (CC) sont de nos jours, une réalité incontestable dans nos sociétés et milieux de vie. Tous les domaines de développement subissent l'effet des CC qui est perceptible à travers les bouleversements des cours normaux (processus normal) des événements ressentis depuis belle lurette. À cet effet, la commune rurale de Kiembara n'échappe pas aux manifestations des CC. En plus de leurs effets directs, ils agissent comme catalyseur, accentuant les effets néfastes des actions de l'homme sur l'environnement (déforestation, surexploitation des ressources naturelles, pression démographique sur les terres agricoles, etc.). Les manifestations des CC dans la commune de Kiembara sont essentiellement ressenties sur l'évolution du climat et les systèmes de production agricole dans une large mesure, mais aussi sur le plan hydrique.

Les principales manifestations des CC recensées au cours des dernières décennies se résument aux sécheresses, fortes chaleurs (pendant la période chaude), inondations et vents violents. Les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'eau, de la foresterie et de la faune sont davantage plus vulnérables aux effets des CC.

Toutefois, plusieurs autres sous-secteurs subissent également ces mêmes effets. Les principaux impacts concernent notamment la baisse des rendements agricoles (mauvaises récoltes), la faible productivité du cheptel, l'accroissement de la prévalence des maladies du bétail, la réduction des pâturages, la destruction des infrastructures, l'ensablement des cours d'eau et des plans d'eau, la baisse des volumes d'eau de surface et d'eau souterraine, la réduction de la superficie et du potentiel des espèces végétales naturelles, la dégradation de la diversité biologique (diminution en quantité et en qualité), etc.

En particulier, la baisse des nappes phréatiques limite de nos jours la pratique des cultures maraichères pratiquées notamment en saison sèche. Cette situation compromet les opportunités d'emplois des populations rurales, notamment des jeunes, qui sont parfois contraints à la migration vers les grandes villes, comme Ouagadougou. Aussi, cela constitue un frein à l'amélioration des revenus de la population de la commune.

Au regard de l'ampleur des effets des CC, des actions sont menées en vue d'y remédier. Avec l'appui du gouvernement et des partenaires techniques et financiers, des efforts sont consentis par l'ensemble de la population pour développer des pratiques d'adaptation aux effets des CC. Cela est enregistré en particulier, dans les sous-secteurs les plus sensibles de la production agro-sylvo-pastorale. Les principales pratiques d'adaptation utilisées par la population de la commune résument à :

- la réalisation des actions de Défense restauration des sols/Conservation des eaux et des sols (DRS/CES) ;
- l'utilisation de semences améliorées ;
- la production agricole et l'utilisation de fumure organique ;
- la production de plants et reboisements individuels et collectifs des espèces locales et exotiques ;
- l'utilisation de foyers améliorés ;
- la pratique de l'agroforesterie ;
- la réalisation et/ou restauration d'infrastructures d'eau de surface.

Toutefois, ces pratiques doivent être maintenues et renforcées dans la commune afin d'avoir des impacts durables. Cela se traduit par l'obtention des résultats capables d'amoindrir à court terme, les effets immédiats des CC et à long terme, de renverser la tendance générale de dégradation des ressources naturelles et de réduction de la production agro-sylvo-pastorale.

2.2.2. Genre

À l'image de tout le pays, les inégalités et disparités de genre s'observent dans tous les domaines de la vie économique et sociale dans la commune. Le contexte socioculturel comporte encore des facteurs qui influencent et déterminent fortement l'accès et le contrôle des hommes sur les ressources, les services socio-économiques de base, sur les activités de la vie publique et privée ainsi que sur la participation aux sphères de décision.

Cette inégalité est à la fois cause et conséquence de la non-prise en compte satisfaisante des besoins des différentes catégories sociales dans les processus de planification. Dans le processus d'élaboration du présent PCD, les acteurs ont veillé à ce que l'implication du genre soit effective au cours des différentes phases du diagnostic et de la planification participative.

En plus, dans la stratégie de mise en œuvre, le document prévoira des actions devant assurer qu'aucune mesure ou décision ne favorise un genre au détriment d'un autre. Les femmes, réellement marginalisées seront responsabilisées également sur certaines activités. C'est de cette manière que progressivement des réformes pourraient être entreprises par elles-mêmes visant à bénéficier des mêmes droits aux ressources économiques ainsi qu'à l'accès et au contrôle des terres, à l'héritage et également aux ressources naturelles (ODD 5).

2.2.3. Question sécuritaire (police, gendarmerie)

La commune abrite une brigade territoriale de gendarmerie et un commissariat de police nationale.

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité, les services de sécurité effectuent en permanence des contrôles de routine et des patrouilles de dissuasion dans la commune. Selon les responsables communaux des services de sécurité, les principaux problèmes de sécurité dans la commune et ses environs sont : les vols avec effraction, le terrorisme, les vols de ruminants, d'engins à deux roues, les agressions à mains armées sur les axes routiers, l'insécurité routière, les conflits fonciers et les cas d'escroquerie et d'abus de confiance.

L'insécurité routière notamment les accidents de circulation aurait pour principales causes l'incivisme des usagers de la route et le mauvais état des infrastructures routières (pistes rurales, éclairage). Par ailleurs, avec la pression foncière et anthropique, la commune enregistre quelques foyers de conflits fonciers et de conflits entre agriculteurs et éleveurs surtout en zone rurale. Ces conflits sont réglés par les services de sécurité en collaboration avec les autorités administratives.

Les principaux faits de sécurité en termes de fréquence peuvent être cités comme ci-dessous.

Tableau 30 : Principaux faits de sécurité publique

N°	Faits de sécurité	Causes des faits
1	Les attaques à main armée	<ul style="list-style-type: none">• La pauvreté ;• La recherche du gain facile ;• La vengeance.
2	Le terrorisme	
3	Les agressions	
4	Les vols	
5	Les problèmes fonciers	
6	Les problèmes de chefferie	

Source : Sécurité, février 2020

Les principales difficultés rencontrées dans le cadre de l'exercice de la fonction de maintien de l'ordre au sein de la population sont l'ignorance de la population, l'incivisme, l'insuffisance de communication et de sensibilisation et l'insuffisance de collaboration.

Quelques suggestions sont faites pour mieux occuper la population et réduire l'incivisme. Pour cela, la mairie doit travailler à réaliser les actions suivantes :

- créer des activités pour les jeunes afin de réduire le chômage ;
- éviter de joindre la politique à la chefferie ;
- sensibiliser les propriétaires terriens.

Afin d'encourager et de faciliter la tâche des agents des forces de l'ordre, il serait nécessaire de :

- doter les forces de défense et de sécurité de moyens roulants, et de matériels de bureau.
- sensibiliser la population à la collaboration avec les forces de l'ordre ;

- renforcer le service de renseignement ;
- motiver les agents déployés sur le terrain ;
- prendre en charge les agents en difficulté au cours de leur service.

2.3. GOUVERNANCE LOCALE

La décentralisation est un processus permettant de faire participer les populations dans l'élaboration et la gestion des politiques qui concernent leur territoire. Elle est régie par plusieurs textes et lois au Burkina Faso.

La décentralisation implique d'abord un transfert des compétences aux collectivités territoriales en vue de leur permettre de prendre leur destinée en main. Elle implique également la participation citoyenne des populations à la gestion de la cité à travers l'élection des autorités locales. Elle implique enfin une autonomie des collectivités territoriales dans la gestion de leurs ressources, la définition de leurs outils de développement et l'exploitation de leurs ressources et de leurs priorités¹.

Du point de vue fonctionnement, la commune est une collectivité territoriale², administrée par un conseil municipal, sous la direction d'un Maire. Elle est constituée d'une zone géographique clairement définie qui correspond au territoire départemental. Ainsi, la commune de Kiembara concourt avec l'État au développement économique de son territoire. L'élaboration du présent plan communal de développement répond à ce besoin.

Par ailleurs, la mairie dispose d'un personnel administratif et de collecteurs de taxes qui sillonnent les marchés de la commune pour la collecte des impôts. Mais, l'assiette fiscale de la commune s'est nettement réduite de nos jours, au regard des attaques terroristes récurrentes dans la commune.

Les ressources propres de la commune concernent essentiellement la contribution des patentes, la contribution du secteur informel, la taxe sur les armes, les taxes de résidence, les taxes sur les agrégats, les droits de fourrières, la location des bâtiments et matériels, et les taxes d'abattage. En 2018, elles constituaient seulement 21 % des recettes de fonctionnement.

En plus de ces ressources propres, on peut ajouter les dotations que l'État accorde à la commune pour la gestion des compétences transférées, les appuis du Fonds permanent de développement des collectivités territoriales (FPDCT), les appuis du PACT. Ainsi, la commune de Kiembara a une faible capacité financière. Cette situation est due à la faiblesse des recettes fiscales et non fiscales qui s'explique d'une part par l'insuffisance des infrastructures marchandes et d'autre part, par le faible niveau de diversification des activités économiques orientées essentiellement vers le secteur agricole qui demeure faiblement

¹ Confer Politique Nationale de la Bonne Gouvernance (PNBG) 2005-2015

² La collectivité territoriale est une subdivision du territoire dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle constitue une entité d'organisation et de coordination du développement. Les collectivités territoriales sont : la région et la commune (Art 8 du Code Général des Collectivités Territoriales)

fiscalisé. L'incivisme fiscal expliquerait également cette situation. La solution pourrait passer par le développement des infrastructures marchandes, la sensibilisation des populations sur le civisme fiscal.

On constate de façon générale la non--appropriation du processus budgétaire par les élus locaux et les membres des commissions, l'augmentation continue des reports d'investissements (faible taux de réalisation). En vue de relever ce défi, les actions suivantes doivent être entreprises :

- une meilleure formation des élus en général et des membres de la commission des finances de la Mairie en particulier pour qu'ils maîtrisent leurs attributions ;
- mieux préciser les attributions de la commission des finances qui sont le suivi de la situation financière, la planification et la collecte. Cette commission doit être indépendante des autres commissions de travail ;
- organiser les services de recouvrement municipaux.

CHAPITRE III : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

La synthèse des résultats du diagnostic montre que la commune de Kiembara fait face à de nombreux problèmes même si elle regorge d'énormes atouts/potentialités de développement. Ce sont ces dimensions qui permettent de dégager la problématique générale en termes de problèmes majeurs auxquels la commune doit faire face.

Un récapitulatif de l'état des lieux en termes de problèmes, causes, effets et mesures à prendre est fait dans le tableau qui suit :

Tableau 31 : Synthèse des résultats du diagnostic communal

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
Environnement	Dégradation du couvert végétal	<ul style="list-style-type: none"> • La forte pression démographique et des animaux et des hommes sur le couvert végétal ; • La méconnaissance et/ou la faible maîtrise des techniques d'exploitation et de gestion durable des ressources naturelles par les différents acteurs locaux ; • La coupe abusive du bois ; • Les défiches anarchiques et incontrôlées ; • Les effets des changements climatiques ; • L'insuffisance des initiatives de restauration et de préservation des ressources naturelles ; • L'érosion éolienne et hydrique; • L'inorganisation des OP évoluant dans le domaine des PFNL; • La méconnaissance et/ou la faible maîtrise des techniques d'exploitation et de gestion durable des ressources naturelles par les différents acteurs locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • La diminution de la densité et de la diversité floristique ; • La diminution des pâturages et des terres cultivables ; • La baisse de la fertilité des sols liée au faible apport en biomasse ; • La raréfaction des espèces fauniques et floristiques; • La réduction des niches écologiques de la faune ; • La baisse de la production agricole et animale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de campagnes de sensibilisation sur l'utilisation des foyers améliorés, les conséquences de la coupe abusive du bois vert et les feux de brousses; • Organisation des séances de sensibilisation et d'information sur le changement climatique et ses effets néfastes ; • Organisation de campagnes de reboisement ; • Création de zones de mise en défens.
		<p>La non-localisation de l'ODD 15</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'absence de stratégie de gestion durable des ressources forestières ; • L'absence de mesures pour limiter la déforestation, la restauration des sols et des forêts dégradées. 	<ul style="list-style-type: none"> • La baisse de la fertilité des sols ; • La pollution des terres agricoles et des plans d'eaux. 	

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
Pistes rurales	Enclavement de la commune	<ul style="list-style-type: none"> Faiblesse du budget national pour l'entretien régulier des voies communales ; Manque de stratégie au niveau régional et provincial pour l'entretien régulier des pistes rurales. 	<ul style="list-style-type: none"> L'inaccessibilité de certains villages en toutes saisons ; Les difficultés d'évacuation des malades ; La paralysie de l'économie locale ; Les difficultés d'écoulement des produits agricoles et d'élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement/Réhabilitation des pistes inter villageoises, d'accès aux villages et au chef-lieu de commune ; Aménagement de la route reliant Kiembara à Ouahigouya et Dédougou.
Milieu humain	La non-maîtrise de la question démographique caractérisée par une population jeune, dans la stratégie de développement local	L'absence d'une vision de développement local en matière de renforcement des capacités et d'employabilité de la jeunesse.	<ul style="list-style-type: none"> Chômage et délinquance des jeunes ; Insuffisance des infrastructures socio-économiques de base (formations sanitaires (CSPS), écoles, forages, etc.) 	
		<ul style="list-style-type: none"> La non-localisation de l'ODD 8 ; cible 8.3 L'absence de stratégies locales de développement qui favorisent, la création d'emplois décents, et stimulent la croissance de l'entrepreneuriat rural au profit des femmes et des jeunes des microentreprises y compris par leur accès aux services financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> La migration de la jeunesse vers les sites d'orpillage (dans les autres régions et à l'extérieur du pays). 	
			<ul style="list-style-type: none"> Le sous-emploi des jeunes La pauvreté des populations 	
Santé	Offre sanitaire insuffisante en quantité et en qualité	L'absence de stratégies de développement de l'offre sanitaire.	<ul style="list-style-type: none"> Eloignement et le mauvais état des voies d'accès 	
			<ul style="list-style-type: none"> Dégradation des infrastructures sanitaires ; Faible équipement des formations sanitaires ; 	

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
			<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'hygiène et assainissement dans les formations sanitaires. 	
			<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'ambulance dans les 8 autres formations sanitaires ; • Absence de morgue. 	
			<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'incinérateur dans les CSPS. 	
		Faible budget alloué aux activités de fourniture de service de santé.	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de matériels médicotechniques. 	
			<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance d'infrastructures sanitaires ; 	
			<ul style="list-style-type: none"> • Faible dotation des services de santé en matériels roulants et bureautiques. 	
			<ul style="list-style-type: none"> • Absence de source d'éclairage suffisante pour une prise en charge de qualité. 	
			<ul style="list-style-type: none"> • Absence de clôture. 	
			<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance d'équipements d'hospitalisation. 	
		Manque de dynamisme des COGES.	Manque d'entretien des lieux d'aisance (toilettes et W.C)	
			Faible éclairage des CSPS	

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
		Amaigrissement du budget des COGES dû à l'application de la politique de la gratuité des soins.	Ruptures fréquentes en consommable (médicaments) due au retard de remboursement de la gratuité.	
		Absence du service des matières transférées à la mairie.	Insuffisance du personnel soignant.	
		Absence de localisation des cibles de l'ODD 3, cible (3.8) faible couverture sanitaire des populations leur donnant un accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments ; Cible3.c faiblesse des ressources humaines dans les formations sanitaires.		
Education	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de salles de classes (17 écoles sous paillottes) ; • Insuffisance du personnel enseignant et administratif ; • Insuffisance de forages scolaires due à une mauvaise planification des réalisations des infrastructures 	Faible capacité financière et manque de dynamisme des structures de gestion des infrastructures scolaires (A.P.E.)	Effectif pléthorique dans les salles.	Construire suffisamment de salles de classe pour résorber les écoles sous paillote. En somme, il y a un besoin de 29 salles de classes pour la normalisation.
			Faible encadrement des apprenants	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement conséquent d'enseignants pour respecter la norme d'un enseignant pour 60 élèves au maximum
			Les élèves utilisent de l'eau non potable dans les écoles pour leurs besoins divers	Réaliser des forages positifs ou faire des branchements d'eau dans les 15 écoles primaires qui n'ont pas accès à l'eau potable.
		Faible allocation des ressources financières aux activités de maintenance des infrastructures scolaires.	La consommation de l'eau non potable à l'école provoque des maladies hydriques chez les enfants. Toutes choses qui les empêchent de suivre normalement les cours.	

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
	scolaires.	<ul style="list-style-type: none"> Lourdeur administrative et désengagement progressif de l'Etat du secteur de l'éducation 	Approvisionnement tardif des cantines et riz de mauvaise qualité.	Meilleure planification de l'envoi des consommables alimentaires.
			Absence de logements d'enseignants dans 12 écoles sur les 25 écoles de la commune.	Construction de logements pour les enseignants.
			Dotation tardive et insuffisante des fournitures scolaires.	
		Dysfonctionnement des COGES	Mauvaise qualité des matériaux de construction causant la dégradation précoce des salles de classes.	
			Mauvais état des blocs latrines dans la plupart des établissements scolaires de la commune.	
			Manque de cuisine dans la plupart des écoles de la commune.	
		Accumulation du poste de service des matières transférées par le SG.	Insuffisance de logements d'enseignants et le mauvais état de certains.	Réfection et construction de nouveaux logements pour les enseignants.
Eau potable	Difficulté d'accès à l'eau potable	Absence de stratégie locale de gestion des infrastructures d'eau potable.	Insuffisance de forages et fréquence de leur panne (norme est 1 forage pour 300 habitants dans un rayon d'un kilomètre)	
		Dysfonctionnement des AUE chargées de la gestion et de l'entretien des point d'eau.	Difficulté de gestion et mobilisation de fonds pour la réparation des forages en panne.	Renouvellement des structures des AUE, suivi de leur formation en vue de les

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
				dynamiser.
		Insuffisance et/ou de points d'eau pastoraux.	Utilisation mixte des forages (hommes-animaux).	
			Mauvaise répartition des forages dans les villages de la commune.	
		L'absence de localisation des cibles de l'ODD 6 Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ; Accès limité des populations à l'eau potable due à l'insuffisance et la mauvaise répartition des points d'eau.	Consommation de l'eau non potable occasionnant la persistance et la généralisation des maladies d'origine hydrique	
Assainissement	Faible performance de la commune dans le domaine de l'assainissement	L'absence de stratégie locale de gestion des infrastructures d'assainissement.	Nombre élevé de défécation à l'air libre.	
		L'insuffisance des moyens pour le fonctionnement du service communal d'assainissement.	Précarité de l'hygiène et de l'assainissement.	
		L'absence du service des matières transférées, et du service technique municipal à la mairie.	Indisponibilité des données sur l'assainissement permettant de faire une meilleure planification.	
		Absence de localisation de la deuxième cible de l'ODD 6 (D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable). Insuffisance des mesures et des services		

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
		d'assainissement et d'hygiène adéquats		
Agriculture	Baisse de la production agricole	<ul style="list-style-type: none"> • La surexploitation des sols ; • L'insuffisance d'aménagements de sites anti-érosifs ; • La baisse de la fertilité des sols ; • L'insuffisance des équipements agricoles modernes (charrues, charrettes, rayonneurs, pulvérisateurs, etc.); • L'insuffisance de l'encadrement technique • L'insuffisance, voir l'absence de stratégie pour le développement et la promotion de l'économie agricole • La faible adoption des innovations dans le domaine agricole; • L'érosion hydrique /éolienne, • La cherté et l'accès difficile aux intrants agricoles ; • L'inorganisation des producteurs évoluant dans le domaine agricole ; • L'insuffisance et tarissement précoce de points d'eau pour la production de contre-saison ; • L'absence de structure de crédit agricole approprié ; • L'insuffisance d'aménagement de bas-fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'insécurité alimentaire ; • La faiblesse des revenus issus de la production agricoles; • La pauvreté; • L'exode rural. 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition d'équipements agricoles aux profits des producteurs ; • Mise en place de stratégie pour le développement et la promotion de l'économie agricole ; • Acquisition d'intrants agricoles (semences améliorées, NPK, UREE) au profit des producteurs ; • Acquisition de houes Manga ; • Construction de fosses fumières ; • Construction de cordons pierreux ; • Renforcement des capacités des producteurs en techniques de CES/DRS ; • Réalisation de sites anti-érosifs.
		<p>L'absence de localisation de l'ODD 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'absence de systèmes innovants de production permettant de d'accroître la productivité agricole et les revenus des petits producteurs en particulier les femmes et les jeunes ainsi que les exploitants familiaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvais état des routes qui ne facilitent pas l'acheminement des productions dont l'une des fonctions est la commercialisation 	

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
		<ul style="list-style-type: none"> • Absence de mécanismes permettant d'assurer l'égalité d'accès aux terres et aux autres ressources productives et intrants, (l'accès au crédit, fertilisants, outils modernes de labour). 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible niveau d'aménagement des bas-fonds ; • Difficultés d'accès à l'engrais et retard dans la livraison des intrants. 	
Elevage	Baisse de la production animale	<ul style="list-style-type: none"> • L'insuffisance du fourrage naturel ; • La divagation des animaux ; • La faible maîtrise des techniques de fauches et de conservation du fourrage naturel ; • Les difficultés d'accès aux intrants zootechniques (SPAI, produits vétérinaires, etc.) de qualité, • L'insuffisance de points d'eau pour l'abreuvement des animaux, • Le non-respect du protocole sanitaire par les éleveurs (réurrence des maladies) • L'absence de stratégies pour la promotion et le développement du secteur d'élevage ; • L'insuffisance de suivi vétérinaires, • L'insuffisance d'infrastructures pastorales adaptées (forages pastoraux, retenue d'eau, aire d'abattage, mini laiterie, etc.) pour la production et la transformation • L'absence de marché à bétail aménagé pour les échanges commerciaux ; • Le tarissement précoce des plans d'eau existants ; • L'inorganisation et dysfonctionnement des éleveurs ; • Inadaptation des infrastructures abritant la ZATE ; 	<ul style="list-style-type: none"> • La mortalité des animaux ; • La baisse des revenus issus de la production pastorale /élevage ; • La diminution du cheptel • La pauvreté ; • La réduction de la performance génétique des animaux ; • Les difficultés d'abreuvement des animaux en saison sèche ; • Les conflits agriculteurs éleveurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de parc de vaccination ; • Réaliser des marchés à bétail ; • Réaliser des retenues d'eau et de forages pastoraux ; • Renforcement des capacités des pasteurs /agropasteurs en technique de fauche et de conservation du fourrage naturel ; • Réalisation d'aires d'abattage répondant aux normes techniques ; • Renforcer le suivi vétérinaire ; • Sensibiliser les pasteurs /agropasteurs sur la divagation des animaux ; • Organisation des séances de sensibilisation de la population sur les conflits agriculteurs/éleveurs ;

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
		<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des formations en techniques d'embouche (porcine, ovine, bovine), aviculture et fauche et conservation du fourrage naturel. 		
		<p>la non-localisation de l'ODD 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.3. L'absence de systèmes innovants de production permettant de doubler la productivité de l'élevage et les revenus des petits producteurs - 2.4. La non la viabilité des systèmes d'élevage qui permettent d'accroître la productivité et la production, et contribuent à la préservation des potentiels en ressources naturelles de la commune (pâturage, eaux de surface 	Insuffisance de pistes à bétail	
Artisanat	Faible performance	Faiblesse organisationnelle des acteurs due à l'insuffisance des ressources financières		
		Absence d'une stratégie locale de promotion de l'activité artisanale.		
		Manque de cadre de renforcement des capacités entraînant une faiblesse des capacités techniques des acteurs		
Économie locale	Faible contribution de l'économie locale au développement de la commune	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de stratégies locales visant à élargir l'assiette fiscale ; • L'incivisme fiscal ; • La faiblesse des revenus des promoteurs d'activités économiques ; • L'analphabétisme ; • Les difficultés de mobilisation des ressources fiscales du fait de l'incivisme fiscal de la population et de l'insécurité qui sévit dans certaines zones (villages de Bangassogo, de Bambara, de Gan, et de Ouélé); 	<ul style="list-style-type: none"> • La faible diversification des AGR ; • La paupérisation de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> • Octrois de crédits AGR ; • Sensibilisation des acteurs sur le civisme fiscal ; • Réhabilitation/ Aménagement de pistes inter villageoises ou communale

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
		<ul style="list-style-type: none"> • Le faible taux de recouvrement des taxes du fait de l'insuffisance de personnels et de l'insécurité qui sévit dans la commune ; • L'inaccessibilité de certains marchés (Bangassogo) liée à l'insécurité qui sévit dans la commune de Kiembara ; • L'enclavement de certains villages en toute saison ; • Les difficultés d'accès aux microcrédits, ce qui freine la promotion des Activités Génératrices des Revenus (AGR) ; • L'absence d'institution financière ou de microfinance dans la commune ; • L'inorganisation des commerçants ; • L'absence d'une stratégie de valorisation des produits locaux. 		
Energie	Faible performance (Existence de la SONABEL à Kiembara centre uniquement).	L'absence de stratégie locale favorisant l'accès à l'énergie électrique ou solaire dans les villages de la commune.		
		La non-localisation des cibles de l'ODD 7 qui vise à « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.		

CONCLUSION

L'actualisation du diagnostic de la commune rurale de Kiembara a permis d'identifier l'ensemble des contraintes qui minent son développement et les potentialités locales sur lesquelles elle pourra s'appuyer pour bâtir son développement. Celles-ci sont d'ordre socio-économique, environnemental, culturel, institutionnel, technique, et organisationnel.

L'actualisation du PCD de Kiembara qui suivra permettra à l'ensemble des acteurs du Développement de la Commune de disposer d'un instrument opérationnel et consensuel de développement.

BIBLIOGRAPHIE

Burkina Faso, 2016. *Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020*, 97 p.

Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale » (COGEL), Plan Régional de Développement (PRD) Boucle du Mouhoun 2015 - 2019, 161 p.

Institut National des Statistiques et de la Démographie, Décembre 2009. *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2006, Résultats définitifs*.

Institut National des Statistiques et de la Démographie, Décembre 2009. *Monographie de la région de la Boucle du Mouhoun*, 154 p.

Ministère de l'Économie et des Finances/ DGAT-AD, 2013. *Guide méthodologique de Planification Locale : Comment élaborer et mettre en œuvre un Plan Communal de Développement (PCD)*, 240 p

PNGTII-3, Plan Communal de Développement de KIEMBARA, 2015 - 2019, 110 p.

Programme des Nations Unies pour le Développement/PAPCiDDeL, Planification du développement local, Manuel supplétif aux guides méthodologiques de planification locale, 23 p.

Rapport définitif de l'étude sur l'amélioration des recettes des 20 communes d'intervention du PAPCiDDeL : les perspectives, 94 p.